



DOCUMENT 4

RAPPORT D'ACTIVITE

SOCIÉTÉ CIVILE L'ARP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 27 JUIN 2013

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'actions d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

En effet, L'ARP n'est pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première constitue, depuis la création de L'ARP, un socle permettant d'assurer d'autres actions.

L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS

Au cours de l'exercice 2012, L'ARP a reversé à ses membres au titre de leurs activités de producteur :

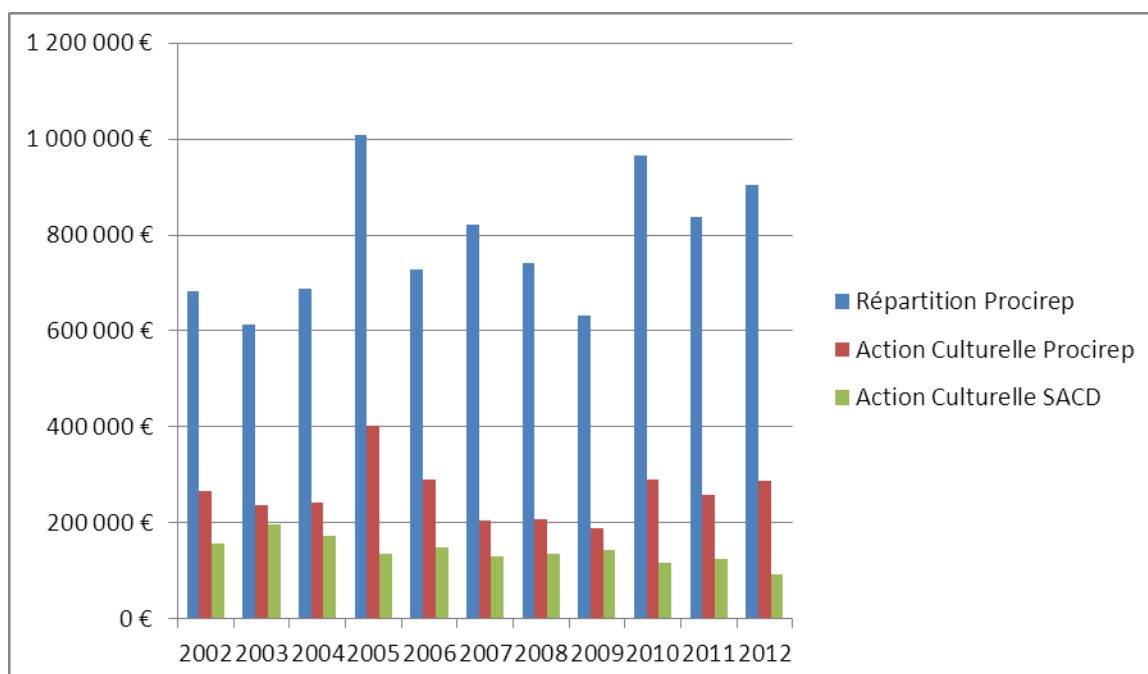
- 903 046 € de rémunération pour Copie Privée France et Etranger ;
- 113 652 € de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble.

Les perceptions pour Copie Privée cette année, ont augmenté (903 046 € en 2012 contre 837 844 € en 2011). Les répartitions France qui génèrent de l'action culturelle, ont aussi augmenté au cours de l'année 2012. La répartition concernant le câble (113 652 € en 2012 contre 99 755 € en 2011) se trouve augmentée par rapport à l'année 2011.

De plus, l'évolution du taux de copiage des œuvres audiovisuelles (82,50 % en 2011 contre 81,50 % en 2010) est de nouveau positive, au détriment du cinéma (17,50 % en 2011 contre 18,50% en 2010). De ce fait, les perceptions 2013 pourraient se stabiliser, voire augmenter.

REPARTITIONS ET ACTION CULTURELLE GENEREE PAR L'ARP

	REPARTITION (€)	ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD
2001 (répartition en 2002)	681 616	266 992	156 969
2002 (répartition en 2003)	612 909	235 735	196 817
2003 (répartition en 2004)	687 748	241 123	172 016
2004 (répartition en 2005)	1 007 974	401 940	136 264
2005 (répartition en 2006)	729 094	290 145	147 727
2006 (répartition en 2007)	821 009	204 615	130 090
2007 (répartition en 2008)	741 713	207 735	135 162
2008 (répartition en 2009)	631 941	188 915	144 679
2009 (répartition en 2010)	965 329	290 005	118 207
2010 (répartition en 2011)	837 844	257 520	126 044
2011 (répartition en 2012)	903 046	286 926	92 489



A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2011

Les collectes de droits PROCIREP au titre de la Copie Privée audiovisuelle en France se sont inscrites en baisse de 12.5% en 2011. La diversification des sources de perceptions sur les nouveaux supports de stockage n'aura donc pas permis de compenser totalement les fortes baisses constatées sur les supports traditionnels (amovibles) de copiage que sont les DVD enregistrables, les CDR-RW data et les cassettes analogique VHS.

Les autres sources de collectes de droits de la PROCIREP n'ont pas compensé cette baisse, loin de là, puisque seules les collectes issues des droits de Copie Privée d'images fixes reversées par SORIMAGE sont en hausse en 2011, et se trouvent à un niveau assez significatif (+45%), alors que les remontées de droits en provenance des facturations Copie France pour les nouveaux supports, tels que les Smartphones et les tablettes, restent marquées par des contentieux avec des redevables importants : Apple, Nokia, Motorola, Sony-Ericsson, Packard-Bell, CANAL+ Distribution, qui ont unilatéralement choisi de stopper le règlement de leurs droits, ainsi que Free et SFR dans le cadre de leur Box ADSL multimédia.

Pour rappel, il est à noter que la fragmentation de l'audience (et donc du copiage à partir de la télévision), liée au développement de la TNT en France, continue d'entraîner une complexification croissante des opérations de calcul des répartitions correspondantes (15 chaînes prises en compte à partir de l'année 2010 au lieu de 7 jusqu'en 2006), et la nécessité de revoir tant les outils de mesure du copiage (MEDIAMETRIE) que les sources de fournitures de données de diffusion.

On constate que les supports analogiques ont quasiment disparus, et que les supports amovibles numériques sont déjà dans un cycle baissier depuis plusieurs années (le CD enregistrable depuis 2004, le DVD enregistrable depuis 2006, subissant la concurrence des appareils à disque dur intégré (DDI), notamment les décodeurs et box ADSL à DDI, et celle des disques durs externes standard ou multimédia. Seuls ces deux derniers types de supports connaissent cependant une bonne progression des collectes en 2011, auxquels se sont ajoutées les rémunérations relatives aux tablettes de type iPad et aux téléphones multimédia, en très fortes hausse en 2011, portées par le segment des Smartphones (iPhone et autres). Ces derniers appareils, et dans une moindre mesure, les box à DDI, constituent donc le relais de croissance de nos perceptions futures.

On rappelle par ailleurs que la diversification toujours plus grande des sources de perceptions de COPIE FRANCE & SORECOP, qui portent désormais pour l'essentiel sur des supports hybrides (pour lesquels les droits collectés bénéficient à la fois à l'audiovisuel et à la musique, voire à d'autres répertoires), et la profonde et complexe imbrication des activités qui en résultaient pour les deux sociétés, a finalement confirmé, à l'instigation de la PROCIREP puis de la Commission de Contrôle des SPRD, la nécessité d'une fusion de ces deux sociétés. Ceci permettra d'améliorer la gestion, la transparence et le contrôle des perceptions et remontées de droits que ces sociétés réalisent pour compte commun via la SACEM-SDRM.

D'autre part, les différents supports contribuent aux collectes de droits bénéficiant à la PROCIREP, ainsi que de l'évolution des marchés correspondants de l'informatique et de l'électronique grand public. L'origine des fonds collectés via COPIE FRANCE et SORECOP au titre de la Copie Privée audiovisuelle continue en effet à se diversifier depuis plusieurs années, comme l'indique l'évolution de la facturation nette de COPIE FRANCE (après reversements croisés avec SORECOP) par grands types de supports :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cassettes vierges	49.8%	35.8%	20.8%	14.0%	9.2%	5.2%	3.3%	1.0%
DVD enregistrables	41.0%	53.2%	61.5%	40.0%	30.4%	23.8%	18.9%	11.7%
CD-R/RW Data	6.2%	5.6%	4.9%	12.9%	9.5%	5.8%	4.2%	3%
Enregistreurs/Décodeurs disque durs	3.0%	5.4%	12.8%	26.4%	21.3%	24.3%	20.8%	21.9%
Baladeurs multimédia (MP4)	-	-	-	6.4%	11.6%	10.8%	10.6%	7.8%
Disques durs externes	-	-	-	0.4%	11.0%	12.9%	15.0%	18.6%
Disques durs multimédia	-	-	-	-	2.0%	7.8%	8.5%	4.3%
Téléphones multimédias (Smartphones)	-	-	-	-	0.9%	7.3%	17.0%	22.1%
Tablettes tactiles multimédia	-	-	-	-	-	-	-	6.9%
Clés USB et cartes mémoires	-	-	-	-	4.1%	2.1%	1.8%	2.6%

EVOLUTION DES ETUDES MEDIAMETRIE

Il est rappelé ici que dans le cadre de la mise en place des nouveaux outils de mesure d'audience de MEDIAMETRIE (Médiamat NG), et du fait du caractère de moins en moins représentatif de l'étude « magnétoscope » précédemment en vigueur, il a été convenu dès 2008 avec cette dernière, et en accord avec les autres membres de COPIE FRANCE, de mener en outre des études annuelles plus globales permettant d'appréhender l'évolution des comportements de copiage TV sur un panel élargi aux possesseurs d'appareils enregistreurs numériques.

Ces études ont permis de mettre en lumière deux évolutions positives en 2011. D'une part, on constate que les foyers français sont de plus en plus équipés en décodeurs et en box à disque dur intégré (1 foyer sur 3) d'où la progression d'enregistrement à l'aide de ces appareils. D'autre part, malgré la forte proportion d'enregistrement de programmes issus des chaînes hertziennes, on remarque pour les nouvelles chaînes de la TNT les enregistrements sont plus fréquents que l'année d'avant. Ainsi, les programmes enregistrés concernent le plus souvent la tranche horaire de 20h à minuit. Les études et modélisations menées dans ce cadre par MEDIAMETRIE démontrent encore en 2011 que l'audience différée (cumulée à J+28) constitue une très bonne estimation du taux de copiage dont les programmes diffusés font l'objet. Il a donc été convenu par l'ensemble des membres de COPIE FRANCE (dont la PROCIREP) de retenir cette audience différée comme estimation de copiage pour 2011. Ce faisant, nous disposerons donc en 2011 d'une estimation du copiage beaucoup plus précise portant sur l'ensemble des programmes des 15 chaînes éligibles (qui l'étaient déjà en 2010).

TAUX DE COPIAGE CINEMA-TELEVISION

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de copiage cinéma	33%	31%	31%	32%	30%	25%	20%	17,3 %	16,7 %	19.8 %	18.45 %	17.5%
Taux de copiage télévision	67%	69%	69%	68%	70%	75%	80%	82,7 %	83,3 %	80,2 %	81.55 %	82.5%

Enfin, il est rappelé que – compte tenu de la durée des droits voisins – **seules les œuvres de moins de 50 ans se voient rémunérées par la PROCIREP.**

FRAIS DE GESTION

Pour l'année 2012, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 5.7% et ceux de L'ARP à 5.5%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient à 11.20%.

Nous vous rappelons que **les droits copie privée des membres de L'ARP en leur qualité d'auteur-réalisateur** leur sont versés directement par la SACD. L'ARP bénéficie d'un reversement par la SACD de la totalité des 25% de la rémunération qui doit être obligatoirement affectée à des actions d'intérêt général (article L. 321-9 du code de la propriété intellectuelle). Cet accord, qui est entré en application en 1998, se poursuit sans aucune difficulté depuis et a été renouvelé par convention du 13 janvier 2011.

B. REMUNERATION CABLE

Les répartitions réalisées en 2012 sont en baisse pour ce qui concerne les droits « Câble France », malgré l'évolution portée, d'une part, par la croissance du marché de la TV par ADSL et d'autre part, par les régularisations intervenues concernant le groupe NUMERICABLE (notamment l'encaissement en 2005-2006 de l'arriéré de droits dus par les câblo-opérateurs membres de l'AFORM, à la suite de leur condamnation par le TGI en septembre 2005, puis le recouvrement en 2009 des retards de droits constatés sur NUMERICABLE à fin 2008), et celle concernant ORANGE. On rappelle que ces deux derniers éléments se sont traduits en 2009 par un supplément de collectes de droits non récurrent, ce qui explique la baisse des montants effectivement collectés en 2011, alors que les facturations de droits par année de retransmission sont structurellement en progression.

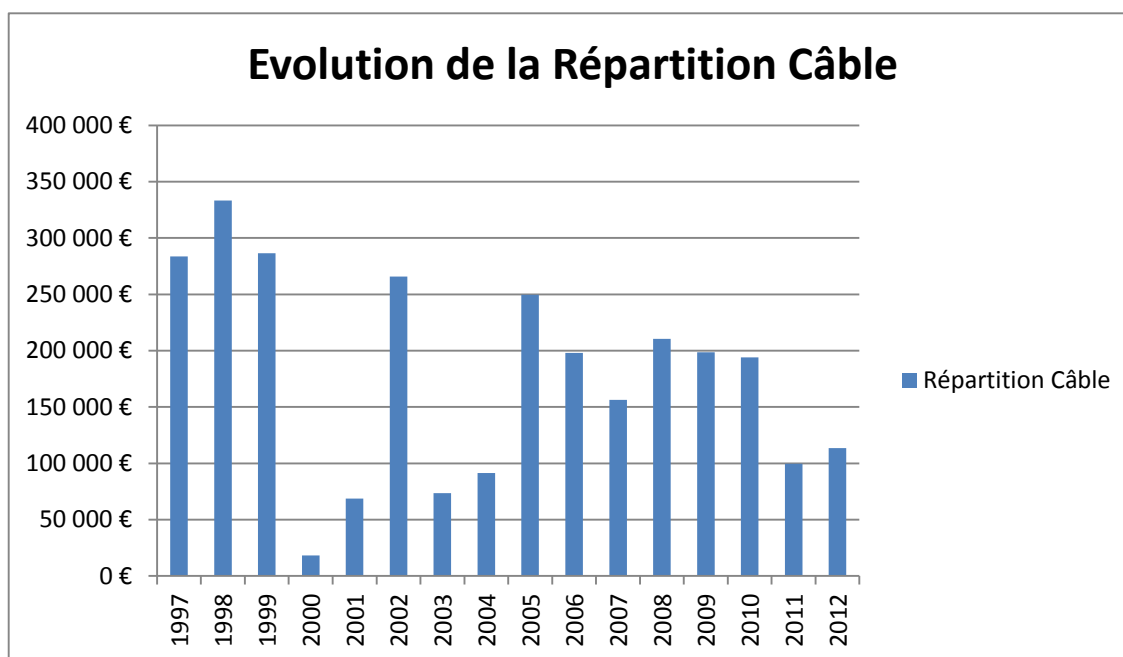
L'ANGOA et l'AGICOA ont conclu le 1^{er} juin 2001 un accord concernant la reprise intégrale et simultanée des chaînes France2, France3 et France5 par bouquet satellite à destination de l'Afrique. Cet accord, qui lie directement France Télévisions à L'ANGOA et l'AGICOA en lieu et place des opérateurs de bouquets concernés, constituait une première étape dans la reconnaissance d'une rémunération complémentaire pour les producteurs et leurs ayants-droit en cas de retransmission de programmes hertziens sur un bouquet satellite. Cet accord a été complété par un accord de même nature conclu avec Arte le 8 février 2002. On rappelle qu'en vertu de ces accords, les producteurs ou distributeurs français disposent toujours de la

faculté de recourir à une clause d'occultation, au cas où la diffusion intervenant sur France 2, France 3, France5 ou Arte, serait en contradiction avec des clauses d'exclusivité effectivement accordées sur l'un ou l'autre des territoires couverts par ces accords.

Un accord de même nature a par ailleurs été finalisé en 2010 concernant la régularisation de la retransmission de TF1 sur cette même zone géographique au regard des droits ANGOA-AGICOA, à travers cette fois un accord avec l'opérateur de bouquet satellite Canal Overseas Africa.

REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIE PAR L'ARP

1997	283 654 Euros
1998	333 403 Euros
1999	286 502 Euros
2000	18 219 Euros
2001	68 780 Euros
2002	265 876 Euros
2003	73 437 Euros
2004	91 367 Euros
2005	249 550 Euros
2006	197 942 Euros
2007	156 286 Euros
2008	210 642 Euros
2009	198 646 Euros
2010	194 158 Euros
2011	99 755 Euros
2012	113 652 Euros



Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. Ne disposant pas de la qualité d'ayant droit, L'ARP ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place ou en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'AGICOA et donnent lieu à des prescriptions au bout de 10 ans et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGOA.

En effet, nous vous rappelons que, depuis mars 2003, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA.

N'hésitez pas à contacter Vincent LOF pour toute information (Tél : 01 53 42 40 03 ou vlof@larp.fr).

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5.30% (dont 2.30% pour l'ANGOA) pour le câble étranger, et de 15.30% (dont 5,70% pour l'ANGOA) pour le câble France.

COPIE PRIVEE ET REFERENCEMENT DES OEUVRES

En sa qualité de Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD), L'ARP continue naturellement à défendre, en 2012, la copie privée, et la construction d'un référencement utile des œuvres :

- L'ARP participe aux réflexions autour de la copie privée et continue de s'impliquer pour la « **plateforme copie privée** » aux côtés de l'ADA, de l'AFOC, de la Ligue de l'enseignement, de l'UNAF, de l'ADAGP, de l'ADAMI, de Copie France, de la PROCIREP, de la SACD, de la SACEM, de la SAIF, de la SCAM, de la SDRM, de la SPEDIDAM et de la SPPF, à travers l'animation de l'association « La culture avec la copie privée » créée au printemps 2008.

Initialement présidée par Alain Corneau, cette association a pour objectif d'expliquer et de défendre le principe de la copie privée, en particulier auprès du grand public. Christophe Barratier en est le Président depuis 2011.

- avec la PROCIREP, l'ANGOA, la SACD et la SCAM, L'ARP poursuit également son travail au sein de l'**agence française d'enregistrement ISAN**, numéro unique d'enregistrement des œuvres cinématographiques et audiovisuelles (comparable au n° ISBN développé pour l'édition littéraire) et qui, en tant qu'outil d'identification et de

marquage des œuvres, constitue un rôle majeur dans le contrôle et la gestion de la diffusion des œuvres, en particulier dans l'environnement numérique.

II. ACTIONS CULTURELLES MISES EN PLACE EN 2012

L'ARP a pour vocation de défendre une régulation de l'industrie cinématographique susceptible de préserver tant l'indépendance de la production cinématographique que sa diversité.

Au niveau international, L'ARP défend la diversité culturelle et le droit d'auteur, mais également la capacité de chaque pays à se doter d'une politique nationale de soutien à la création cinématographique, ainsi que sa capacité à encourager la plus large diffusion possible des œuvres.

Financées par les 25% générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions culturelles de la société civile L'ARP prennent trois formes :

- tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations ;
- L'ARP apporte également son soutien à plusieurs manifestations culturelles ;
- enfin, L'ARP organise directement ou co-organise des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (Cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Délégué Général, Délégué Général Adjoint, Chargée des Actions Culturelles, Chargé de Communication ...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions,...) sont directement sollicités.

A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**) ;
- Soutien financier à hauteur de 7 500 € **Eurocinéma** ;
- Soutien financier à hauteur de 10 000 € à l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (**ALPA**).

B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP

VCU FRENCH FILM FESTIVAL DE RICHMOND

La 20^{ème} édition du *VCU French Film Festival de Richmond*, soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 29 mars au 1^{er} avril 2012.

Pour célébrer le 20^{ème} anniversaire du festival, plusieurs évènements ont été organisés :

Les films suivants ont été mis à l'honneur, présentés par leur réalisateur :

- *Avoir 20 ans dans les Aurès*, de René Vautier ;
- *Héroïnes*, de Gérard Krawczyk ;
- *Cyrano de Bergerac*, de Jean-Paul Rappeneau.

Une master class a été organisée sur le thème « *Next generation filmmakers* » : discussion avec **Francine Lévy**, présidente de l'ENS Louis-Lumière, **Pierre-William Glenn**, professeur de cinéma à la FEMIS et président de la CST, les réalisateurs Section VFX de l'ENS Louis Lumière, **Raphaël Lefèvre**, réalisateur, **Laurent Navarri**, réalisateur, **Sébastien Goepfert**, réalisateur, **Duy Nguyen**, réalisateur, l'équipe de VCUarts Cinema, **Rob Tregenza**, réalisateur et professeur au VCUarts cinema, **Françoise Ravaux-Kirkpatrick** et **Peter Kirkpatrick**, professeurs et directeurs du festival de Richmond.

Par ailleurs, un colloque de 3 jours intitulé *Le Cinéma Français, Art, Sciences et Technologie au Service de l'Humanaire* s'est déroulé les 26, 27 et 28 mars 2012 (en amont du festival).

Les 12 longs métrages suivants ont été présentés en avant-première :

- *Pater*, d'Alain Cavalier ;
- *Des vents contraires*, de Jalil Lespert ;
- *Présumé coupable*, de Vincent Garenq, en présence du réalisateur et de **Philippe Torreton**, comédien ;
- *La conquête*, de Xavier Durringer ;
- *La clé des champs*, de Mary Pérennou et Claude Nuridsany ;
- *Poupoupidou*, de Gérald Hustache-Mathieu ;
- *L'ordre et la morale*, de Mathieu Kassovitz ;
- *Camus*, de Stéphane Freiss, en présence du réalisateur ;
- *L'avocat*, de Cédric Anger, en présence du réalisateur ;
- *Le fils à Jo*, de Philippe Guillard, en présence du réalisateur ;
- *Toutes nos envies*, de Philippe Lioret, en présence du réalisateur ;
- *Le Havre*, d'Aki Kaurismaki, en présence du réalisateur.

15 courts métrages ont aussi été présentés :

- *A shadow of blue*, de Carlos Lascanos, en présence du réalisateur ;
- *Dans le cadre*, de Philippe Lasry, en présence du réalisateur ;
- *Grenouille d'hiver*, de Slony Sow, en présence du réalisateur ;
- *Voûte plantaire*, d'Alexandre Mehring, en présence du réalisateur ;
- *Les filles du samedi*, d'Emilie Charpitel, en présence du réalisateur ;
- *It is Miracul's house*, de Stéphane Freiss, en présence du réalisateur ;
- *La dernière caravane*, de Fred Mansour, en présence du réalisateur ;
- *Je pourrais être votre grand-mère*, de Bernard Tanguy, en présence du réalisateur ;
- *Guet-apens*, de Michael Barocas, en présence du réalisateur ;
- *The Old Santiago and the Sea*, de Julien Sèze, en présence du réalisateur ;
- *Laila*, de Duy Nguyen ;
- *Marcel Comix*, de Section VFX ;
- *Les irradiants*, de Raphaël Lefèvre ;
- *On tracks*, de Laurent Navarri ;
- *Par-delà les plaines*, de Sébastien Goepfert.

Plusieurs cinéastes de l'ARP ont participé à cette 20^{ème} édition, tels que Michel Ferry, Gérard Krawczyk, Marc Sandberg, Pierre-William Glenn...

FESTIVAL FRANCE CINEMA FLORIDE

La 8^{ème} édition du Festival France Cinema Floride, organisée par French Feeling Films et soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 2 au 4 novembre 2012 à Miami au Tower Theatre et du 9 au 11 novembre 2012 à Deerfield au Paragon.

A cette occasion, le public cinéophile de Floride a pu découvrir les films français suivants :

- ***Mince alors !*** de **Charlotte de Turckheim** ;
- ***Radiostars***, de **Romain Lévy** ;
- ***Maman***, d'**Alexandra Leclère** ;
- ***Il était une fois une fois***, de **Christian Merret-Palmair** ;
- ***Du vent dans mes mollets***, de **Carine Tardieu** ;
- ***Les vacances de Ducobu***, de **Philippe de Chauveron** ;
- ***Le prénom***, d'**Alexandre de La Patellière**, **Matthieu Delaporte** ;
- ***David et Madame Hansen***, d'**Alexandre Hastier** ;
- ***Bienvenue parmi nous***, de **Jean Becker** ;
- ***Une nuit***, de **Philippe Lefebvre**.

CLAP 89

L'ARP a soutenu la 25^{ème} édition de *CLAP 89*, qui s'est déroulée du 6 au 9 avril 2012, au théâtre municipal de Sens. Ce festival de courts métrages amateurs et semi-professionnels a présenté 32 films en compétition (sur les 260 films reçus en sélection).

Le festival a permis à la MJC de développer toute une action autour de l'image : sensibilisation au court métrage, partenariat avec les salles de cinéma de Sens, coordination de « Passeurs d'Images » (séances en plein air, séances rencontres, ateliers audiovisuels) auprès des publics de Sens et de la communauté de communes.

Les prix suivants ont été décernés :

- Coup de cœur du jury: ***Downpour*** de **Claire Dix** ;
- Prix de l'option cinéma : ***Les Mains*** de **Luc Plissoneau** ;
- Prix de la direction artistique, ex aequo : ***La mystérieuse disparition de Robert Ebb*** de **François-Xavier Goby**, **Matthieu Landour** et **Clément Bolla** et pour ***Le lac noir*** de **Victor Jacquier** ;
- Prix du scénario : ***A.B.E*** de **Jean-François Hassoun** ;
- Prix du premier film : ***Octobre Noir*** d'**Aurel Froment** et **Florence Corre** ;
- Prix du jury : ***Salvatore*** de **Fabrizio** et **Bruno Urso** ;
- Clap d'argent : ***Luminaris*** de **Juan Pablo Zaramella** ;
- Clap d'or : ***Sudd*** d'**Erik Rosenlund**.

C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

1. COLCOA - City of Lights City of Angels :

Ce festival a été fondé à l'initiative de la SACEM et de ses partenaires américains regroupés dans un Fonds culturel franco-américain - Directors Guild of America (DGA), Writers Guild of

America (WGA), Motion Picture Association (MPA) - et de L'ARP avec le concours du Consulat de France à Los Angeles, et le soutien d'Unifrance.

L'objectif de cette manifestation est avant tout la promotion du cinéma français aux Etats-Unis, mais aussi le développement des échanges entre les réalisateurs et les auteurs français avec leurs homologues américains. C'est pourquoi la présence des réalisateurs de longs métrages est un critère de sélection au festival. Chaque projection est suivie d'une rencontre avec le public et de nombreux rendez-vous professionnels sont organisés tout au long de la semaine.

La 16^{ème} édition de COLCOA, qui s'est déroulée du 16 au 23 avril 2012, s'est inscrite dans un contexte très favorable pour le cinéma français après la nomination de deux films français aux Oscars et le triomphe de THE ARTIST. Sa programmation confirme le dynamisme et la diversité de la production française actuelle. COLCOA est devenu le premier festival dédié au cinéma français aux Etats-Unis. Il accueille près de 20 000 spectateurs. 29 longs métrages et 21 courts métrages étaient en compétition.

Plusieurs longs Métrages étaient présentés en avant-première :

- ***Jeanne captive***, de **Philippe Ramos** ;
- ***Le Skylab***, de **Julie Delpy** ;
- ***Louise Wimmer***, de **Cyril Mennegun** ;
- ***Présumé coupable***, de **Vincent Garenq** ;
- ***Goodbye First Love***, de **Mia Hansen Love** ;
- ***38 témoins***, de **Lucas Belvaux** ;
- ***Un monstre à Paris***, de **Bibo Bergeron** ;
- ***L'amour dure 3 ans***, de **Frédéric Beigbeder** ;
- ***Michel Petrucciani***, de **Michael Radford** ;
- ***Polisse***, de **Maïwenn** ;
- ***Americano***, de **Mathieu Demy** ;
- ***De bon matin***, de **Jean-Marc Moutout** ;
- ***L'art d'aimer***, de **Emmanuel Mouret** ;
- ***La vie d'une autre***, de **Sylvie Testud** ;
- ***Tous au Larzac***, de **Christian Rouaud** ;
- ***Le voyage extraordinaire***, de **Serge Bromberg** ;
- ***L'exercice de l'Etat***, de **Pierre Schoeller** ;
- ***La fille du puisatier***, de **Daniel Auteuil** ;
- ***17 filles***, de **Muriel et Delphine Coulin** ;
- ***Les adieux à la reine***, de **Benoît Jacquot** ;
- ***Une nuit***, de **Philippe Lefebvre** ;
- ***Intouchables***, de **Oliver Nakache et Eric Toledano** ;
- ***Les Lyonnais***, de **Olivier Marchal** ;
- ***La nouvelle guerre des boutons***, de **Christophe Barratier** ;
- ***Voie rapide***, de **Christophe Sahr** ;
- ***Cloclo***, de **Florent Siri** ;
- ***Les adoptés***, de **Mélanie Laurent** ;
- ***Un heureux évènement***, de **Rémi Bezançon** ;
- ***Entre les bras***, de **Paul Lacoste** ;
- ***Zarafa***, de **Rémi Bezançon**.

4 longs métrages composaient la série « COLCOA Classics » (Hors compétition):

- ***Hôtel du Nord***, de Marcel Carné ;
- ***Le sauvage***, de Jean-Paul Rappeneau ;
- ***2 days in Paris***, de Julie Delpy ;
- ***Mensonges et trahisons et plus si affinité***, de Laurent Tirard.

Les courts métrages présentés étaient :

- ***C'est à Dieu qu'il faut le dire***, d'Elsa Diringer ;
- ***Tout le monde dit je t'aime***, de Pierre Mousquet et Jérôme Cauwe ;
- ***Les yeux de la tête***, de Keren ben Rafael ;
- ***A.B.E.*** de Flora Molinie ;
- ***L'attaque des monstres géants***, de Guillaume Rieu ;
- ***La quarantième marche***, de Nicolas Saada ;
- ***Transparence***, de Martin Guyot et Ivan Rousseau ;
- ***Deal***, de Wilfried Méance ;
- ***Dédicace***, de Pierre Ducos et Bertrand Bey ;
- ***Groove your life***, de Vincent Burgefin et Franck Lebon ;
- ***Waster***, de Philippe Prouff ;
- ***Floksong and Ballads***, de Nadja Jandeau ;
- ***Salopard***, de Louis Delva ;
- ***Mission APO110***, de Daniel Jenny ;
- ***Action commerciale***, de Pascal Jaubert ;
- ***La dernière caravane***, de Foued Mansour ;
- ***Grenouille d'hiver***, de Slony Sow.

Ils sont venus à COLCOA cette année : Carole Amiel, Lucas Belvaux, Frédéric Beigbeider, Bibo Bergeron, Rémi Bezançon, Muriel Coulin, Julie Delpy, Mathieu Demy, Benoit Jacquot, Maiwenn, Jérémie Renier, Florent Emilio Siri, Eric Tolédano & Olivier Nakache...

Le palmarès était :

- Prix du public (long métrage) : ***Intouchables*** d'Olivier Nakache et Eric Toledano ;
- Prix spécial du jury : ***Tous au Larzac*** le documentaire de Christian Rouaud ;
- Mention spéciale : ***La fille du puisatier*** de Daniel Auteuil, adapté de l'œuvre de Marcel Pagnol ;
- Prix de la critique : ***De bon matin*** de Jean-Marc Moutout ;
- Prix spécial de la critique : ***Intouchables*** de Olivier Nakache et de Eric Toledano ;
- Mention spéciale : ***Polisse*** de Maiwenn ;
- Prix du premier film : ***Les adoptés*** de Mélanie Laurent ;
- Prix du public (court métrage) : ***Grenouille d'hiver*** de Slony Sow ;
- Prix du jury du court métrage : ***Tout le monde dit je t'aime*** de Cécile Ducrocq ;
- Prix spécial du jury : exæquo attribué à ***I'm your man*** de Keren Ben Rafael et ***C'est à Dieu qu'il faut le dire*** d'Elsa Diringer ;
- Mention spéciale : ***Groove your life*** de Vincent Burgevin et Franck Lebon.

Jean-Paul Salomé et Florence Gastaud se sont rendus à Los Angeles dans le cadre du partenariat de L'ARP avec ce festival et la DGA.

Afin de contribuer à la dimension politique de la manifestation, L'ARP a organisé avec la DGA et le Consulat, un **débat sur l'évolution de l'économie de la VoD ainsi que l'émergence des téléconnectés**. Ce débat a permis de comparer les niveaux d'appréhension de ces nouveaux

modes de diffusion, notamment grâce aux interventions des responsables des nouvelles technologies de Sony, des patrons de Plateformes de VoD américaines ou encore des nouveaux acteurs comme les agrégateurs de contenus.

Le débat fut particulièrement animé au moment d'évoquer la diversité des films, et la nécessité d'exposer tous les genres : les visions française/européenne et américaine étant assez éloignées ... Jean-Paul Salomé a particulièrement souligné la spécificité des films, qui ne pouvaient pas être comparés à des produits lambda, et que les cinéastes refusaient de voir traiter les films comme de simples « contenu-contents ». En revanche, chacun s'est accordé sur le fait que les nouvelles plateformes devaient être des outils pensés pour une nouvelle forme d'export des films, et qu'elles devaient, à ce titre, constituer une réelle opportunité nouvelle pour pénétrer les territoires et valoriser la diffusion des films.

Jean-Paul Salomé et Florence Gastaud ont par ailleurs rencontré la DGA ainsi que la WGA afin de redéfinir une méthode de travail et installer un dialogue dans la pérennité.

Le festival aura aussi été l'occasion pour L'ARP de fédérer un certain nombre de cinéastes présents (quelques nouveaux arrivants pour L'ARP), d'avoir avec eux des discussions sur des sujets très variés notamment sur une réflexion autour des conseils que chaque cinéaste/scénariste peuvent s'apporter.

2. L'ARP au Festival International du Film de Cannes :

Le 65^{ème} Festival International du Film de Cannes s'est déroulé du 16 au 27 mai 2012.

L'ARP et la SACD ont, pour la cinquième année consécutive, accueilli leurs membres ou d'autres professionnels au « Pavillon des Auteurs », espace ouvert destiné à informer les cinéastes, à les accueillir et à favoriser les rencontres professionnelles.

DES RENCONTRES AVEC LES RESPONSABLES CINEMA DES CHAINES DE TELEVISION

Plusieurs rencontres ont été organisées avec des responsables du cinéma et de l'audiovisuel :

- **Manuel Alduy** (Directeur Cinéma du Groupe Canal +) / jeudi 17 mai ;
- **Laurent Storch** (Président de TF1 Films production) / vendredi 18 mai ;
- **Valérie Boyer** (France 2 Cinéma) et **Daniel Goudineau** (France 3 Cinéma) / samedi 19 mai ;
- **Olivier Wotling** (Directeur du cinéma au CNC) / lundi 21 mai ;
- **Michel Reilhac** (Arte France) / mercredi 23 mai.

DES DEJEUNERS PROFESSIONNELS

L'ARP a organisé trois **déjeuners professionnels**, ayant pour objectif de réunir en petit comité, à partir d'une thématique donnée, les interlocuteurs de L'ARP dans un cadre convivial et professionnel.

Vendredi 18 mai : *Des obligations équitables entre opérateurs historiques et nouveaux entrants*

- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP ;
- **Jean-Paul Salomé**, Président de L'ARP ;

- **Bernard Tani**, Directeur TV et VàD (France Telecom Orange) ;
- **Manuel Alduy**, Directeur du cinéma (CANAL+) ;
- **Patrick Sobelman**, Producteur (Agat Films);
- **Cédric Klapisch**, Auteur, Réalisateur, Producteur de L'ARP ;
- **Michel Hazanavicius**, Auteur, Réalisateur, Producteur, vice-Président de L'ARP ;
- **Jérôme Chung**, Co-fondateur de Under the Milky Way Agrégateur de films pour les plateformes de VàD.

Samedi 19 mai : *La diffusion des films en salle de cinéma*

- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP ;
- **Jean-Paul Salomé**, Président de L'ARP ;
- **Alain Sussfeld**, Directeur général d'UGC, Président de la PROCIREP ;
- **Jeanne Seyvet**, Médiatrice du cinéma ;
- **François Scippa-Kohn**, Distributeur (Bellissima, Distrib Films) ;
- **Philippe Lioret**, Auteur, Réalisateur, Producteur de L'ARP ;
- **Michel Saint-Jean**, Producteur, Distributeur (Diaphana) ;
- **Fabio Conversi**, Producteur et distributeur (Babe – Bellissima).

Mardi 22 mai : *La circulation et l'exposition du cinéma européen*

- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP ;
- **Jean-Paul Salomé**, Président de L'ARP ;
- **Véronique Cayla**, Présidente d'Arte France ;
- **Anne Durupt**, Directrice générale d'Arte France ;
- **Jeanne Labrune**, Auteur, Réalisatrice, Productrice, membre du CA de L'ARP ;
- **Anne-Marie Faucon**, Co-Fondatrice du réseau de salles Utopia ;
- **Hengameh Panahi**, Productrice, agent de vente (Celluloïd Dreams) ;
- **Margaret Menegoz**, Productrice (les films du Losange) ;
- **Aviva Silver**, Directrice du Programme MEDIA ;
- **Marie Masmonteil**, Productrice (Elzévir) ;
- **Roxane Arnold**, Directrice de la distribution et programmation (Pyramide) ;
- **Laurence Herszberg**, Directrice générale du Forum des Images.

3. Les Rencontres Cinématographiques de Dijon :

Les 7^{èmes} Rencontres Cinématographiques, présidées par Robert Guédiguian, ont accueilli du 18 au 20 octobre 2012 au Grand-Théâtre près de 600 professionnels venus d'Europe et des Etats-Unis afin de réfléchir aux grands enjeux du secteur cinématographique :

Vendredi 19 octobre (9h-12h) :

QUELLE PLACE POUR LES PLATEFORMES VàD DANS L'ECOSYSTEME DU CINEMA EUROPEEN ?

Animé par :

- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP ;
- **Antoine Rein**, Producteur chez Delante Films, Membre du Conseil d'Administration du SPI.

Avec :

- **Rodolphe Belmer**, Directeur Général de CANAL+ ;
- **Jean-Yves Bloch**, Président d'Eurovod ;
- **Jérôme Chung**, Co-fondateur d'Under the Milky way;
- **Bruno Delecour**, Président de Filmo TV ;
- **José Antonio de Luna**, Co-fondateur de Filmin.

Vendredi 19 octobre (10h-12h) : au cinéma Olympia

POINTS DE VUE DE CINEASTES - Echanges entre cinéastes sur le métier de réalisateur

Avec :

- **Robert Guédiguian**, Auteur Réalisateur Producteur, Président des Rencontres ;
- **Michel Hazanavicius**, Auteur Réalisateur Producteur, Président de L'ARP ;
- **Jan Kounen**, Auteur Réalisateur Producteur, Membre de L'ARP ;
- **Claude Lelouch**, Auteur Réalisateur Producteur, Président d'Honneur de L'ARP.

Vendredi 19 octobre (14h30-17h) :

PEUT-ON ENCORE PARLER D'EXCEPTION CULTURELLE DANS UNE EUROPE NUMERIQUE ?

Animé par :

- **Radu Mihaileanu**, Auteur Réalisateur Producteur, Membre du Conseil d'Administration de L'ARP ;
- **Pierre Jolivet**, Auteur Réalisateur Producteur.

Avec :

- **David Assouline**, **Sénateur**, Vice-Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat ;
- **Patrick Bloche**, Député, Président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale ;
- **Henrik Bo Nielsen**, Président Directeur Général du Danish Film Institute ;
- **Jean-Marie Cavada**, Député européen ;
- **Eric Garandeau**, Président du CNC ;
- **Rémy Pflimlin**, Président de France Télévisions ;
- **Fernando Trueba**, Cinéaste ;
- **Conclusion du débat par Aurélie Filippetti**, Ministre de la Culture et de la Communication.

*

Samedi 20 octobre (9H00-10H30)

LE CINEMA INDEPENDANT FACE A DE NOUVELLES MENACES ? QUELLES CONDITIONS D'ACCES AUX SALLES A L'HEURE NUMERIQUE ?

Animé par :

- **Michel Ferry**, Auteur Réalisateur Producteur, Gérant du Cinéma des Cinéastes.

Avec :

- **Xavier Blom**, Exploitant du Ciné Massy, membre du Conseil d'Administration de l'AFCAE ;
- **Renaud Davy**, Programmateur, ARP Sélection ;
- **Etienne Ollagnier**, Distributeur, Jour2Fête ;
- **Carole Scotta**, Distributrice, Haut et Court ;
- **Alain Sussfeld**, Directeur Général d'UGC.

Samedi 20 octobre (10H30-12H)

LE CINEMA INDEPENDANT FACE A DE NOUVELLES MENACES ?

LA CONCENTRATION DES FINANCEMENTS : ATTEINTE A LA DIVERSITE DU CINEMA ?

Animé par :

- **Jean-Paul Salomé**, Auteur Réalisateur Producteur, Vice-Président de L'ARP.

Avec :

- **Manuel Alduy**, Directeur du Cinéma de CANAL+ ;
- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP.

Samedi 20 octobre (14h-17h)

LA COPIE PRIVEE DES AUTEURS ET PRODUCTEURS SURVIVRA-T-ELLE A L'ARRIVEE DES NUAGES (CLOUD COUMPUTING) ?

Animé par :

- **Laurent Heynemann**, Auteur Réalisateur Producteur, Membre de L'ARP et de la Commission Cinéma de la SACD.

Avec :

- **Jean-Marie Le Guen**, Directeur Délégué aux Contenus à la Fédération Française des Télécoms ;
- **Jean-Philippe Mochon**, Chef du Service des affaires juridiques et internationales au Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication ;
- **Idzard Van der Puyl**, Secrétaire Général de la Procirep ;
- **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD ;
- **Jean-Noël Tronc**, Directeur Général de la SACEM.

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP souhaite toucher un public sans cesse plus nombreux et varié.

« **Le cinéma au cœur de la cité** » est un programme d'évènements, de plus en plus large et complet, proposés chaque année aux cinéphiles, tels que :

- des projections de films en avant premières,
- des rencontres avec des cinéastes, des dédicaces
- des cartes blanches offertes à des associations
- une exposition ...

FILMS EN AVANT-PREMIERES EN PRESENCE DES EQUIPES DE FILMS

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, 5 longs métrages étaient présentés en avant-première.

Jeudi 18 octobre à 18h00 au Cinéma Devosge

Au-delà des collines de **Cristian Mungiu**

Jeudi 18 octobre à 18h15 au Cinéma Olympia

Main dans la main de **Valérie Donzelli**

Jeudi 18 octobre à 18h30 à la MJC de Chenôve

Désordres d'**Etienne Faure**

Vendredi 19 octobre à 18h30 au Cinéma Darcy

Le capital de **Costa Gavras**

Vendredi 19 octobre à 18h45 au Cinéma Olympia

Tu honoreras ta mère et ta mère de Brigitte Roüan

CARTE BLANCHE AU PRESIDENT DES RENCONTRES : MARSEILLE VUE PAR LES CINEASTES

Vendredi 19 octobre à 19h30 au Cinéma Eldorado
Justin de Marseille (1935) de **Maurice Tourneur**
La Ville est tranquille (2001) de **Robert Guédiguian**

PROJECTIONS EN FAMILLE

HOMMAGE A ETTORE SCOLA

Jeudi 18 octobre à 19h00 au Cinéma Eldorado
La Nuit de Varennes (1983)
En présence d'Evelyne Dress, comédienne du film

HOMMAGE A MARTIN SCORSESE

Samedi 20 octobre à 14h00 au Cinéma Devosge
La Valse des Pantins (1983)
...suivi à 16h00 par
Raging bull (1980)

CINE-CONCERT

Samedi 20 octobre à 16h00 au Cinéma Eldorado
Ciné-concert de Marc Sandberg, scénariste et historien du cinéma et de son fils Olivier, pianiste : projection inédite de ***La Bergère d'Ivry*** (1913), film Éclair muet de **Maurice Tourneur**.

LES TOILES ENCHANTEES : LA MAGIE DU CINEMA SE DEPLACE DANS LES HOPITAUX

Depuis 1997, l'association *Les Toiles enchantées*, présidée par Alain Chabat, parcourt la France pour offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche. Grâce à l'association, la magie du cinéma se déplace dans les hôpitaux pour enfants malades, centres de rééducation et de pédiatrie et établissements pour enfants handicapés, dès la sortie en salles des films. L'enfant malade ou handicapé dépasse ainsi son quotidien pour accrocher son imaginaire à la magie des émotions du cinéma qui, au même titre que tous leurs soins, constitue un pas vers la guérison, vers le désir que demain existe. Du vrai cinéma, des films à l'affiche, en 35 mm, sur grand écran, et pendant les Rencontres Cinématographiques de Dijon, par Toutatis !

Vendredi 19 octobre à 14h00, à l'Institut Médico Educatif de la Rente Bel Air
Astérix et Obélix : Au service de sa Majesté de **Laurent Tirard**

CARTE BLANCHE A L'ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES 21

Vendredi 19 octobre à 20h00 au Cinéma Devosge
Tyrannosaur de **Paddy Considine**

Suivi d'un débat sur la violence conjugale animé par Anne Joseleau, responsable de l'association *Solidarité Femmes 21*.

Soirée organisée avec la participation d'Orange.

FILMS SOUTENUS PAR LA REGION BOURGOGNE

Vendredi 19 octobre à 18h30 au cinéma Devosge

The vintner's luck (La veine du vigneron) de **Niki Caro**

Samedi 20 octobre à 14h00 au Cinéma Darcy

Tous les garçons aiment ça de **Philippe Deschamps**

La dernière caravane de **Foued Mansour**

Que puis-je te souhaiter avant le combat de **Sofia Babluani**

Nouvelle cuisine de **Vincent Hazard**

En présence des équipes des films.

4. Le séminaire des membres de L'ARP à Epernay :

Forte de sa singularité, et au vu des bouleversements que connaît aujourd'hui la filière cinématographique et audiovisuelle, L'ARP a souhaité réunir ses membres afin que chacun puisse participer, dans la convivialité et dans un cadre inhabituel, à une réflexion collective sur l'avenir de l'organisation, ses chantiers prioritaires, sur le lien privilégié qu'elle doit instaurer avec chacun de ses membres.

L'ARP a souhaité, grâce au séminaire, tirer les leçons de vingt années d'existence et d'expérience afin de mieux préparer son avenir, imaginer ses orientations futures, mobiliser les nouvelles générations de cinéastes.

Ce séminaire a également donné aux membres de L'ARP l'opportunité de revenir à la source de leur vocation : le travail de création.

Une trentaine de réalisateurs de l'ARP se sont réunis à Epernay, afin de réfléchir ensemble sur les thèmes suivants :

- Le Louxor : les motivations de la candidature de L'ARP ;
- Formation professionnelle (le rôle des ateliers, les programmes de formation) ;
- Les conditions d'accès au Cinéma des Cinéastes pour les membres ;
- Les services proposés aux membres (outils de communication et d'échange) ;
- Le projet TIDE (consortium de vendeurs, agrégateurs, distributeurs) pour expérimenter les sorties simultanées salles/VàD en Europe ;
- Le projet européen de L'ARP ;
- Questions diverses.

Parallèlement à ces débats entre professionnels, L'ARP a proposé au public une **avant-première** du film d'**Artus de Penguern** ***La clinique de l'Amour***, au cinéma Le Palace à Epernay, le vendredi 15 juin en présence du réalisateur et des cinéastes présents au séminaire.

D'autres avant-premières ont été proposées dans toute la Région tout au long de l'année, ainsi

que des rencontres entre réalisateurs et lycéens.

Le réalisateur **Michel Ferry**, notamment, s'est rendu le vendredi 8 juin 2012 à Chalon en Champagne, rencontrer les élèves du lycée Etienne Oehmichen. Il a présenté son film **Hantises**, et a évoqué son parcours et son métier de réalisateur et de producteur.

SOIREE COURTS METRAGES SOUTENUS PAR LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNES

Par ailleurs, L'ARP a accueilli au cinéma des cinéastes le 23 octobre 2012 une soirée consacrée aux courts métrages soutenus par la Région Champagne-Ardenne. A cette occasion, les films suivants ont été projetés, en présence de leurs réalisateurs :

- **La part céleste**, de **Thibaut Gobry**
- **Footing**, de **Damien Gault**
- **Pisseuse**, de **Géraldine Keiflin**
- **Chantou**, de **Marion Cozzutti**

5. Opérations « Enseignement et Cinéma » :

LES FILMS EUROPEENS

L'ARP, en relation avec le Rectorat de Dijon, invite chaque année les collégiens et lycéens de Dijon à découvrir plusieurs films « européens ».

En 2012, les 3 films suivants ont été proposés :

- **Film hispanique (chilien)** (24 février 2012) : **La nana** (la bonne) de **Sebastiàn Silva**. Le film a été présenté par Laurence Karoubi, Consul honoraire d'Espagne et Professeur de littérature espagnole à l'Université de Bourgogne.
- **Film anglais** (16 avril 2011) : **Neds** de **Peter Mullan**. Présentation par Madame Schmidt, professeur à l'Université de Bourgogne.
- **Film norvégien** (décembre 2012) : **Oslo 31 aout** de **Joachim Trier**. Présentation par Mathias Chouquer, Directeur du cinéma Eldorado à Dijon.

TRAVAIL AUTOUR DE FILMS, RENCONTRES AVEC DES REALISATEURS POUR TOUS LES PUBLICS

- **Les étudiants des Beaux-Arts : rencontre avec Michel Ferry :**

Vendredi 21 septembre 2012, le réalisateur Michel Ferry s'est rendu à Beaune, à la rencontre des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, pour une journée d'initiation à l'Histoire du cinéma. Durant cette journée, qui s'est déroulée dans une salle du Cap'cinéma de Beaune, Michel Ferry a souligné les évolutions du cinéma dans la forme, et dressé un parallèle audacieux avec la peinture.

- **L'opération Ciné-Class :**

Afin de poursuivre l'expérience menée depuis 2007 auprès de plusieurs établissements en Bourgogne (collèges et lycées) autour de 4 films, L'ARP et les collèges de Recey-sur-Ource et de Montbard poursuivent l'opération Ciné Class, en proposant aux élèves et enseignants

cinéphiles volontaires, pendant leur temps libre (en général à l'heure du déjeuner), un ciné-club.

Depuis la rentrée scolaire 2011, **deux nouveaux établissements de zone rurale ont rejoint le dispositif** : le collège Dinet à Seurre, et le collège Lazare Carnot à Nolay.

30 projections ont ainsi été proposées tout au long de l'année scolaire 2011-2012.

La programmation, délibérément « grand public », respecte une certaine diversité dans le genre des films (documentaire, comédies, drames, adaptation de roman, etc.).

Parmi les films proposés en 2012 :

- ***Fantômas*** d'André Hunebelle
- ***Le Magnifique*** de Philippe de Broca
- ***Les beaux gosses***, de Riad Sattouf
- ***La Traversée de Paris***, de Claude Autant-Lara
- ***La graine et le mulet***, d'Abdellatif Kechiche
- ***Persepolis***, de Marjane Satrapi

Ce projet ne se substitue en aucun cas aux dispositifs d'éducation existants (collèges au cinéma, lycéens au cinéma) et ne constitue pas de concurrence à d'éventuelles salles de proximité

- **Les conférences pour les enseignants :**

L'ARP propose chaque année un cycle de conférences, les premiers lundis des vacances scolaires, à un public de plus en plus large : les enseignants de toute la Côte d'Or, des collèges et lycée d'enseignement général (public et privé) et des lycées agricoles, les élèves de l'IUFM de Dijon, les élèves de terminale "option lourde cinéma" du lycée du Castel à Dijon.

Depuis 2009, ces conférences sont également proposées aux élèves de la SUFCOB (organisme de formation des adultes de 25 à 60 ans souhaitant obtenir le baccalauréat).

Depuis 2011, les conférences sont proposées à l'Université inter âge (UTB).

Les conférences de l'année scolaire 2011-2012 ont une pour thème **Le cinéma allemand, et furent organisées avec la complicité de la Maison de Rhénanie-Palatinat (Centre culturel allemand en Bourgogne).**

19 décembre 2011 : ***Notre pain quotidien***, documentaire de **Nikolaus Geyrhalter**.

Intervenante : Annabel Lanier, professeur de cinéma au lycée Le Castel à Dijon.

27 février 2012 : ***Et puis les touristes***, film de **Robert Thalheim**

Intervenant : Till Meyer, Directeur de la Maison de Rhénanie-Palatinat et Consul honoraire d'Allemagne en France.

23 avril 2012 : ***Les rêves dansants, sur les pas de Pina Baush***, documentaire d'**Anne Linsel et Rainer Hoffmann**

Intervenante : Annabel Lanier, professeur de cinéma au lycée Le Castel à Dijon.

Pour l'année scolaire 2012-2013, le cycle est consacré au **cinéma social anglais** :

- ***L'homme au complet blanc*** (1951) d'**Alexander Mackendrick** ;
- ***My beautiful Laundrette*** de **Stefen Frears** ;

- ***Raining Stones*** de Ken Loach.

SEMINAIRE DE LA CULTURE JUIVE

La deuxième édition du séminaire de la culture juive, s'est déroulée les 18 et 19 octobre 2012.

Jeudi 18 octobre 2012

Matin (cinéma Devosge)

- Projection du film ***Le procès*** (1962) d'**Orson Welles** (d'après l'œuvre de Kafka). Présentation par Samuel Blumenfeld, critique de cinéma au journal *Le Monde* ;
- Atelier (1h) : ***La situation historique de l'œuvre de Kafka***, par Philippe Zard, maître de conférences en littérature comparée à l'Université de Paris X Nanterre.

Après-midi (Université de Bourgogne – amphithéâtre Bouchard)

- Conférence 1 (1h30) : ***Introduction au « corpus juif » (Pentateuque, Midrash, Talmud)*** ;
- Conférence 2 (1h30) : ***Notion clé de la pensée juive (alliance, engendrement, sainteté, prophétisme, messianisme)***.

Ces deux conférences ont été animées par Armand Abecassis, professeur de philosophie générale et comparée à l'Université de Bordeaux III.

Vendredi 19 octobre 2012

Matin (cinéma Devosge)

- Projection du film ***Le Dibbouk*** (1938) de **Michael Waczynski** (d'après l'œuvre de Schlomo An Ski), précédé du court métrage ***L'aventure monothéiste, la mystique juive*** d'**Isy Morgensztern** ; Présentation par Samuel Blumenfeld, critique de cinéma au journal *Le Monde* ;
- Atelier (1h) : ***Présentation des mystiques juives*** par Isy Morgensztern.

Après-midi (Université de Bourgogne – amphithéâtre Bouchard)

- Conférence 1 (1h30) : ***Découverte du monde yiddish (histoire sociale, politique, culturelle)*** ;
- Conférence 2 (1h30) ***Introduction à la littérature yiddish à travers les âges***.

Ces deux conférences ont été animées par Yitshok Niborski, maître de conférences à l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales).

LES CINEASTES INVITENT... L'AMI EUROPEEN

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes souhaitent mettre à l'honneur le cinéma européen à travers 4 soirées annuelles intitulées ***Les Cinéastes invitent... l'ami européen*** autour d'une projection en avant-première et en présence du réalisateur européen.

Ces rendez-vous sont organisés en partenariat avec la SACD et la SAA et visent à encourager les échanges culturels entre la France et l'étranger, et mettre en exergue particulièrement la problématique européenne : les coproductions, les différents modes de financements, etc.

A l'issue de la projection, le cinéaste de L'ARP et le réalisateur européen invité animent une discussion avec les professionnels présents et le public, non seulement sur l'aspect artistique

du film, mais également sur les spécificités du cinéma du pays invité (conditions de financement, circulation des films français dans ce pays et des films de ce pays en France, problématiques des coproductions entre la France et le pays invité,...).

En 2012, les cinéastes de L'ARP ont ainsi accueilli :

- **L'AMI NORVEGIEN** : pour l'avant-première du film *Oslo 31 août*, de **Joachim Trier**, suivie d'un débat animé par **Jean-Paul Salomé**, alors Président de L'ARP, et **Janine Lorente**, Présidente de la SAA et Directrice Adjointe de la SACD.
- **L'AMI ITALIEN** : pour l'avant-première du film *Terraferma*, d'**Emanuele Crialese**, suivie d'un débat animé par **Jean-Jacques Beineix**, Membre du Conseil d'Administration de L'ARP, et **Cécile Despringre**, Déléguée Générale de la SAA.
- **L'AMI ROUMAIN** : pour l'avant-première du film *Au-delà des collines*, de **Cristian Mungiu**, suivie d'un débat animé par **Radu Mihaileanu**, Membre du Conseil d'Administration de L'ARP.
- **L'AMI DANOIS** : pour l'avant-première du film *La Chasse*, de **Thomas Vinterberg**, suivie d'un débat animé par **Pierre Jolivet**, auteur réalisateur producteur et **Michel Ferry**, Membre du Conseil d'Administration de L'ARP.

UN ARTISTE A L'ECOLE

L'opération *Un artiste à l'école*, portée par l'association *La culture et la copie privée*, dont L'ARP est par ailleurs membre, propose à une vingtaine d'artistes (auteurs, artistes interprètes, musiciens, producteurs, graphistes, dessinateurs, etc.) de différents secteurs (cinéma-audiovisuel, musique, arts graphiques, etc.) de retourner sur les bancs de leur école, collège ou lycée, afin d'y évoquer leur parcours, leur métier, de partager leur expérience, et de discuter avec les jeunes de la création artistique en général. La première édition s'est déroulée en 2 février au 1^{er} mars 2012.

L'événement s'inscrit dans une volonté de démocratisation culturelle, afin de rapprocher les citoyens de la création, de l'art et de la culture, de les sensibiliser aux métiers artistiques, mais également de susciter de nouvelles pratiques culturelles, de faire naître et de conforter de futures vocations professionnelles.

Cette initiative a quatre objectifs majeurs :

- **Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale** : la culture a encore aujourd'hui trop souvent une image élitiste, distante et éloignée. La rencontre des enfants et des adolescents avec un artiste qui a fréquenté le même établissement scolaire favorise un mouvement d'ouverture à l'égard de la culture, de la création et des métiers artistiques, grâce à la transmission d'une trajectoire individuelle à laquelle ils peuvent s'identifier ;
- **Faire de la pédagogie sur la démarche et le métier artistiques** : en expliquant aux enfants son parcours personnel, l'artiste transmet aux enfants une connaissance des filières existantes. Une information juste et concrète est ainsi donnée aux enfants sur

les difficultés et la rigueur qu'impose toute démarche artistique, mais aussi sur l'intérêt, pour une société, de compter en son sein des créateurs et des artistes ;

- **Enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires** : beaucoup d'élèves sont découragés et inquiets face à leurs futurs choix professionnels, et doutent de l'intérêt essentiel et majeur qu'apporte l'apprentissage scolaire. Grâce à la présence d'un artiste ayant fréquenté ce même établissement, ce moment de rencontres et d'échanges au sein de l'école, collège ou lycée, enrichit le rapport que les élèves entretiennent avec leur milieu scolaire, et redonne à l'école son rôle fondamental, socialisant et formateur ;
- **Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste** : des supports visuels pédagogiques sont proposés aux enseignants et aux directeurs d'établissements pour accompagner et mettre en image la rencontre : Film *1001 métiers de la Musique* (26') et teasers *Qu'est-ce qu'un auteur ?* (2'14) et *Qu'est-ce qu'une œuvre ?* (1'49). Les enseignants ont également effectué en amont un travail de sensibilisation autour de l'œuvre de l'artiste (chanson, film, pièce de théâtre...).

En 2012, les cinéastes de L'ARP suivants sont revenus dans leur école :

- **Gérard Krawczyk** au Collège de Sées en Basse Normandie (jeudi 1^{er} mars 2012) ;
- **Olivier Nakache** au Collège les Bouvets à Puteaux (jeudi 2 février 2012) ;
- **Jean-Michel Carré** au Lycée Paul Lapie à Courbevoie (vendredi 10 février 2012).

FONDATION CULTURE ET DIVERSITE

La Fondation Culture et Diversité, créée en 2006, a pour mission de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir les arts et la culture en favorisant l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire, aux pratiques et formations artistiques.

Elle intervient sur un large éventail d'activités artistiques (théâtre, musique, danse, photo, etc.) et met en place plusieurs programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles, en partenariat avec ces établissements de renom (Ecole du Louvre, Ecole nationale des Chartes, Institut National du Patrimoine, écoles d'art appliqués, d'architecture, etc.).

En partenariat avec la FEMIS, la Fondation Culture et Diversité propose depuis 2008 à 13 étudiants bacheliers issus de l'éducation prioritaire ou boursiers de l'enseignement supérieur, sélectionnés au niveau national, de participer à l'atelier « Egalité des chances pour faire du cinéma », dont l'objectif est d'augmenter leurs chances de réussite au concours de la FEMIS. Cet atelier est organisé dans les locaux de la FEMIS et comprend des rencontres avec des professionnels, un apprentissage de connaissances techniques et théoriques sur le cinéma.

L'ARP a accepté d'accompagner ces 13 étudiants dans leur parcours académique, en proposant :

- De relayer auprès de ses membres cinéastes les candidatures de stages recherchés par les étudiants selon la spécialité vers laquelle ils se destinent (production, réalisation, écriture de scénario) ;

- De développer un système de parrainage, tout au long de la scolarité de l'étudiant. Ont accepté cette année de parrainer un étudiant, les réalisateurs de L'ARP Michel Ferry, Dante Desarthe, Lionel Delplanque et Julien de Casabianca ;
- D'inviter 3 étudiants aux Rencontres Cinématographiques de Dijon ;
- D'inviter les étudiants à toutes les avant-premières et projections spéciales organisées au Cinéma des Cinéastes ;
- D'accueillir au Cinéma des Cinéastes en matinée, une séance spéciale de projection de courts-métrages réalisés par les étudiants.

6. Organisation d'avant-premières de L'ARP :

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement les avant-premières publiques de films réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2012, ont été organisées les projections suivantes :

- **Zarafa** de Rémi Bezançon et Jean-Christophe Lie, en audiodescription ;
- **Hasta la vista** de Geoffrey Enthoven, distribué par Claude Lelouch (Les Films 13) ;
- **Je fais feu de tout bois** de Dante Desarthe ;
- **Kirikou et les hommes et les femmes** de Michel Ocelot ;
- **La Clinique de l'Amour** d'Artus de Penguern ;
- **Le Capital** de Costa Gavras ;
- **L'Oncle Charles** d'Etienne Chatiliez ;
- **Mains armées** de Pierre Jolivet ;
- **Off World** de Mattéo Guez, produit par Jean-Claude Jean (Big Bang Films) ;
- **Chroniques sexuelles d'une famille d'aujourd'hui** de Jean-Marc Barr et Pascal Arnold.

Au-delà de ces avant-premières, L'ARP, afin d'illustrer les révolutions arabes et moyen orientales, a organisé au Cinéma des cinéastes des projections d'un film inédit en France, **Microphone**, d'Ahmad Abdallah, suivies d'un débat avec un acteur du film.

Par ailleurs, des séances spéciales ont été organisées dans le cadre du **Ciné-club de L'ARP**. Ainsi, chaque premier dimanche du mois à 11h, L'ARP propose au Cinéma des Cinéastes la séance exceptionnelle d'un film (chef-d'œuvre, rareté, pépite méconnue...) réalisé par un membre de L'ARP. Chaque séance est suivie d'une rencontre avec le réalisateur ou d'un membre de l'équipe du film.

En 2012, le Ciné-club de L'ARP a accueilli :

- **Fast** de Dante Desarthe ;
- **Une saison blanche et sèche** d'Euzhan Palcy ;
- **La mort en direct** de Bertrand Tavernier ;
- **Les galettes de Pont-Aven** de Joël Séria ;
- **L'Homme imaginé** et **Maria Ivanovna, journal d'une adoption, de l'Oural à la Baie de Somme** de Patricia Bardon ;
- **Rebelote** de Jacques Richard ;
- **Chai Pani** de Manu Rewal.

Par ailleurs, accompagnant L'opération menée par le CNC **Le jour le plus court - La fête du court-métrage**, L'ARP et le cinéma des cinéastes ont décidé de consacrer la soirée du 21 décembre 2012 à des cinéastes disparus, en présentant les films suivants :

- *Le poulet* de **Claude Berri** ;
- *Caravanning paradise* de **Jean-Claude Jean** ;
- *Comment Yukong déplaça les montagnes : une histoire de ballon* de **Joris Ivens** et **Marceline Loridan** (Présenté par **Marceline Loridan**) ;
- *La question ordinaire* de **Claude Miller** ;
- *La jetée* de **Chris Marker** (Présenté par **Agnès Varda**, et précédé de son court-métrage *Dans l'atelier de Chris Marker*) ;
- *Les Mistons* de **François Truffaut** ;
- *Vive le Tour* de **Louis Malle** ;
- *L'amour existe* de **Maurice Pialat**.

7. Organisation de séances spéciales :

Au-delà des avant-premières, L'ARP a organisé des rencontres exceptionnelles autour de films programmés au Cinéma des Cinéastes.

Une projection de *38 Témoins* de **Lucas Belvaux**, en sa présence, était suivie d'une discussion animée par **Christian Carion**.

En association avec l'Ambassade de la République tchèque à Paris, le Centre tchèque, Books Editions, ARP Sélection, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes ont accueilli une soirée autour de **Jaroslav Rudiš** à l'occasion de la parution en France de la traduction de son roman *La fin des punks à Helsinki* ainsi que de la sortie en salle d'*Aloïs Nebel*, adaptation de la bande dessinée dont il a écrit le scénario.

Une rencontre était aussi organisée autour du film *Le jour de la grenouille* de **Beatrice Pollet**, produit par **Dominique Crèvecoeur** (Bandonéon), membre du Conseil d'Administration de L'ARP.

Une projection de *Chercher le Garçon*, de **Dorothee Sebbag**, était suivie d'un débat avec l'équipe du film.

La séance de *Louise Wimmer* était suivie d'une discussion avec le réalisateur **Cyril Mennegun**.

Le film *Zone d'ombres* a permis d'organiser une rencontre avec la réalisatrice **Mika Gianotti** et la magistrate **Martine de Maximy**, qui a exercé la fonction de Président de Cour d'Assises à Paris.

Tyrannosaur de **Paddy Considine**, était suivi d'une discussion animée par **Brigitte Roüan**, membre de L'ARP, et **Dante Desarthe**, Vice-Président de L'ARP.

Une discussion était programmée avec les réalisateurs **Nicolas Klotz** et **Elizabeth Perceval**, à l'occasion de la programmation de leur film *Low Life*.

Autour du film *Nuit#1* d'Anne **Emond**, une séance en soirée était suivie d'une discussion avec la réalisatrice et du professeur de sociologie **François de Singly**.

Enfin, L'ARP a rendu un hommage spécial à **Claude Miller**, l'un de ses anciens présidents, disparu en avril 2012. Une soirée exceptionnelle a donc réuni ses proches, ses collaborateurs

et amis, pour la projection de son film *Le Sourire*, suivi du documentaire *Claude M le cinéma*, d'Emmanuel Barnault.

L'ARP a également tenu à organiser un hommage au comédien et scénariste **Richard Debuisne**, à travers la programmation de *Sans queue ni tête*, de Jeanne Labrune.

D. SERVICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES REALISATEURS PRODUCTEURS MEMBRES DE L'ARP :

Dans le cadre de sa communication interne et externe, L'ARP a développé en 2012 les outils d'une meilleure diffusion de l'information.

Animation du site Internet de L'ARP :

L'ARP compte parmi ses outils de communication, le site Internet (<http://www.larp.fr/home/>) qu'elle avait mis en place à la fin de l'année 2010, puis développé début 2011 avec les objectifs suivants :

- éditorialiser et mettre en ligne les actualités du secteur, de L'ARP et de ses membres ;
- devenir un centre de ressources à destination des réalisateurs, professionnels, étudiants... en archivant pour les différents sujets politiques de L'ARP, de la documentation librement accessible (communiqués, accords professionnels, discours, études...);
- consacrer une page spéciale à chaque membre de L'ARP, afin d'en mettre en valeur l'actualité, la filmographie, les centres d'intérêts.

Création du Blog des cinéastes :

L'ARP a ouvert un Blog des cinéastes (<http://blogdelarp.wordpress.com/>) destiné aux membres de L'ARP, afin qu'ils y partagent leurs humeurs, leurs coups de cœurs et prises de position sur la culture, une œuvre, un auteur, une action militante...

Création du Forum de L'ARP :

L'ARP a mis en place, à l'attention exclusive de ses membres, un forum privé afin qu'ils puissent débattre en toute confidentialité de sujets librement choisis.

Présence de L'ARP sur la « toile » :

L'ARP a continué en 2012 de tisser sa présence sur les réseaux internet, afin d'utiliser ces outils complémentaires pour mieux diffuser son information.

Le profil Facebook de L'ARP réunit 5000 internautes auxquels sont adressés les communiqués de L'ARP, actualités et invitations du Cinéma des Cinéastes.

L'ARP est également présente sur Twitter, qu'elle utilise particulièrement pendant les débats des Rencontres Cinématographiques de Dijon, ces discussions donnant lieu à des réactions simultanées, de la part de L'ARP comme de la part des professionnels présents.

Enfin, L'ARP entretient une page Dailymotion afin de mettre en ligne et en lien sur son site, des interviews des Membres de L'ARP et les captations de grands rendez-vous annuels.

Publication d'une newsletter trimestrielle :

L'ARP adresse à ses contacts (membres de L'ARP, journalistes, institutionnels, professionnels) une newsletter trimestrielle ou rythmée par les actualités du moment.

E – DIVERSITE CINEMATOGRAPHIQUE

L'action de L'ARP en faveur de la diversité culturelle s'est traduite en 2012 par une présence au sein des différentes instances nationales et européennes.

Sur le plan national, L'ARP a notamment participé, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles, au suivi de plusieurs dossiers, en France et à l'étranger.

Négociations avec les chaînes :

- Vis-à-vis des chaînes de la **TNT**, poursuite des réflexions autour de leur montée en puissance pour l'instauration d'obligations adaptées ;
- Avec **France Télévisions**, renégociation des accords sur le linéaire, réflexions sur l'encadrement du non linéaire ;
- Avec **CANAL+**, renégociations dans le cadre du rachat de Direct 8.

Sur la régulation du paysage cinématographique et audiovisuel :

- Mobilisation et expérimentations pour une **évolution de la chronologie des médias** ;
- Suivi de la **lutte contre la piraterie**, parallèlement au développement de la vidéo à la demande ;
- Défense du budget du CNC et du rendement de la taxe sur les **distributeurs de service de télévision** auprès des parlementaires et des pouvoirs publics français et européens ;
- Défense de la **TVA réduite sur les biens culturels** ;
- Mobilisation pour une application de la **TSA en Outre-mer** ;
- Dans la continuité de l'**Accord Bonnell « Auteurs-Producteurs »**, implication dans la suite des négociations et dans la **Mission Gomez « Transparence des relations entre producteurs et distributeurs »** ;
- Implication dans les **Etats-Généraux de la FICAM**, pour un état des lieux des industries techniques ;
- Participation à **l'Observatoire de la création**, pour condamner toute forme de censure ;
- Réflexion sur les **films du milieu**.

Encadrement de l'exploitation cinématographique :

- Encadrement des **écrans métallisés** ;
- Réflexion autour des **engagements de programmation** ;
- Mobilisation pour une meilleure **accessibilité des films** aux publics handicapés, avec notamment un travail autour de l'audiodescription.

Sur le plan européen et international :

- **Solidarité** avec les professionnels d'autres pays européens ;
- **Rencontres européennes** dans le cadre des Rencontres Cinématographiques de Dijon ;
- Rencontre avec **Neelie Kroes, Commissaire européenne en charge de l'Agenda numérique**, en présence de Michel Hazanavicius (Président de L'ARP), Eric Tolédano et Olivier Nakache (Vice-Présidents), et de Florence Gastaud (Déléguée Générale) ;
- Programme d'**avant-premières européennes** au Cinéma des Cinéastes ;
- Mobilisation sur la communication de la Commission européenne, sur **les aides publiques** ;
- Participation à un groupe d'experts européens pour une réflexion sur une meilleure **circulation des films européens** ;
- Coordination du projet **The TIDE Experiment**, expérimentation autour de la sortie de films européens, simultanément ou quasi-simultanément en salle et en VoD ;
- Soutien aux **studios Cinecitta** et lancement d'une pétition de professionnels européens ;
- Echanges sur les **télévisions connectées**, dans le cadre du Festival COLCOA de Los Angeles ;
- Défense de la **liberté d'expression** en Syrie et en Iran.

Durant l'année 2012, L'ARP a maintenu la mise en place de groupes de travail constitués de membres de L'ARP, dans la continuité de son activité en 2010 et 2011. Ces « ateliers » ont plusieurs objectifs :

- engager une meilleure compréhension du fonctionnement politique et économique de l'industrie cinématographique par l'étude de documents, la rencontre de professionnels ;
- faciliter la capacité de réaction de L'ARP sur des sujets d'actualité donnés, encourager l'acquisition de connaissances pour une gestion plus transversale des dossiers ;
- impliquer les membres de L'ARP dans l'engagement politique et les combats de l'organisation.

Les dossiers suivants ont donné lieu à des ateliers :

- **Atelier Télé connectées** : réflexions sur ce mode de diffusion et les obligations qui en découlent ;
- **Atelier Internet - Droit d'auteur et financement de la création** : réflexions sur l'avenir du droit d'auteur et le financement de la création à l'heure d'Internet ;
- **Atelier Audiovisuel** : réflexions autour des négociations avec France Télévisions, rachat de Direct 8 par le Groupe CANAL+ ;
- **Atelier Chronologie des médias** : poursuite de la réflexion autour du réaménagement de la chronologie des médias, dans la perspective du bilan semestriel survenu conformément à l'accord sur la chronologie ;
- **Atelier Europe** : réflexions autour des positions à relayer auprès de la Commission européenne, sur la défense d'une TVA sur les biens culturels, une évolution de la chronologie des médias, les vertus de la taxe TSTD sur les fournisseurs d'accès.

En parallèle, des rencontres sont régulièrement organisées à L'ARP avec certains professionnels du secteur, afin de mieux faire connaître aux membres de L'ARP certains acteurs majeurs de la profession :

- Rencontre avec **Olivier Wotling**, Directeur du Cinéma au **CNC**, afin d'évoquer la programmation et la diffusion des films en salle ;
- Rencontre avec **Jérôme Chung**, co-fondateur de la plateforme internationale **Under The Milky Way**, pour une présentation du métier d'agrégateur ;
- Rencontre avec **Joël Thibout**, Directeur de **Backup Média**, qui regroupe plusieurs métiers au service du développement, de la production et de la distribution de projets de cinéma et de télévision, et présentation de **Moviechainer**, web-application de gestion des œuvres, de leurs droits et de leurs recettes.

III. REGULATION DU PAYSAGE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL

L'action de L'ARP s'est illustrée, en 2012, sur différents sujets...

A. NEGOCIATIONS AVEC LES CHAINES DE TELEVISION

1. Canaux compensatoires :

L'annonce faite par le CSA en mars 2012 d'attribuer six nouveaux canaux, dont deux canaux supplémentaires à des opérateurs possédant déjà deux chaînes sur la TNT gratuite, pose la question de la réorganisation du paysage audiovisuel français et du système de financement de la production cinématographique.

L'ARP dénonce alors l'émiettement des chiffres d'affaires des chaînes historiques, malsain pour le cinéma français et européen, et demande une réflexion générale de la profession autour d'obligations portant sur les groupes détenteurs de ces chaînes et sur la nécessité de

diversifier les préfinancements qu'effectueront ces groupes dans la production cinématographique, notamment en termes de budget de production. L'ARP demande aussi d'urgence au CSA et au Ministère de la culture de réunir très rapidement les professionnels afin de réfléchir à la mise en place d'obligations renouvelées, au travers notamment de l'instauration de clauses de diversité.

En décembre 2012, les cinéastes de L'ARP s'inquiètent à nouveau fortement des conséquences déstabilisatrices induites par le lancement des six nouvelles chaînes sur la TNT, qui aura des effets négatifs sur le marché publicitaire, en l'émiettant, avec des effets directs sur le morcellement des investissements dans la création.

Selon L'ARP, à l'heure du développement des tablettes, téléphones connectés, de la multiplication des chaînes TNT, l'arrivée du over the top, il est urgent de réfléchir à une réforme profonde des obligations. Dans une première étape, à l'image du futur accord entre D8 et les organisations du cinéma, L'ARP juge important que les nouvelles chaînes, et les groupes auxquels elles appartiennent, redessinent intelligemment les contours d'une relation vertueuse avec la création.

L'ARP invite à refonder les obligations d'investissement avec l'ensemble des acteurs du numérique audiovisuel, repenser les définitions d'éditeurs, d'hébergeurs de contenus et de diffuseurs, redéfinir ce qu'est aujourd'hui une télévision, voyant là un travail nécessaire pour imaginer une possible entente entre linéaire et non linéaire sur le financement et le préfinancement des œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes.

2. France Télévisions :

L'ARP contribue à l'avancée des négociations avec France Télévisions lors du dernier Contrat d'Objectifs et de Moyens pour la partie relative au cinéma.

L'ARP tente de s'accorder tout d'abord avec le groupe public sur la catch-up, à l'inverse des syndicats de producteurs, opposés à toute évolution et proposant de la limiter à 72 heures après la diffusion, pour les films coproduits. Si la profession n'est pas encore prête à accepter des évolutions en la matière, L'ARP maintient ses efforts pour tenter de faire entrer le groupe public dans le non-linéaire.

Fin octobre 2012, à l'issue de la rencontre avec le Président de la République, François Hollande, L'ARP se félicite que le chef de l'Etat réaffirme l'importance d'un service public de l'audiovisuel fort et doté de financements pérennes, pour rester le bras armé de la diffusion de la culture et de la production du cinéma français et européen.

3. Rachat de Direct 8 :

L'ARP contribue aux différentes discussions relatives à CANAL+, notamment suite au rachat de Direct 8, et aux interrogations soulevées par l'Autorité de la concurrence.

L'ARP fournit sa contribution sur la question du positionnement de CANAL+ dans le marché audiovisuel français.

B. REGULATION DU SECTEUR CINEMATOGRAPHIQUE

1. Chronologie des Médias :

Alors qu'elle n'a pas été signataire de l'accord de 2009 sur la chronologie des médias, L'ARP défend avec la SACD son assouplissement contre l'avis d'une grande partie de la profession.

Dans le cadre des discussions ouvertes sur ce sujet, **L'ARP rappelle son attachement au principe de la chronologie des médias, règle nécessaire au financement du cinéma, tout en émettant deux propositions pour la réformer**, malgré les oppositions issues de l'exploitation et de la télévision.

Pour les petits films, L'ARP propose de rapprocher la sortie VàD de la sortie en salle afin de renforcer l'écho autour de ces films, et leur visibilité. **Elle propose aussi de libérer les fenêtres aujourd'hui gelées pour un film, même quand celui-ci n'est pas coproduit par une chaîne.**

A l'issue des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP demande la mise en place d'une commission d'expérimentation, pour repenser une chronologie des médias adaptée à l'économie et aux conditions de diffusion des films, en préservant l'exclusivité de la salle.

En novembre 2012, suite à l'annonce de leur diffusion en avant-première sur Dailymotion, avec Eye on Films avant leur sortie officielle en salles, **Les Paradis artificiels** de **Marcos Pedro** et **Nuit #1** de **Anne Emond**, sont déprogrammés par plusieurs cinémas.

L'ARP soutient ces avant-premières sur Internet, de films indépendants sortis sur moins de vingt copies, et annonce qu'elle programmera l'un d'eux, Nuit #1, au Cinéma des Cinéastes : seules des expérimentations permettront, selon elle, d'appréhender les effets positifs ou négatifs d'une évolution de la chronologie sur la diffusion des films.

L'ARP s'engage aussi dans l'expérimentation TIDE (Transversal International Distribution in Europe), projet expérimental de nouvelle distribution en Europe.

Fin novembre, L'ARP répond par lettre ouverte aux inquiétudes du SPI et de l'UPF, auteurs d'un courrier relatif à l'implication de L'ARP dans l'expérimentation TIDE proposée par la Commission Européenne pour une meilleure circulation du cinéma.

L'ARP y rappelle que la défense de l'intérêt général du cinéma français et européen, sa meilleure exposition et l'anticipation permanente des nouveaux modèles économiques du secteur -afin de préserver une régulation saine pour la production indépendante- sont naturellement les principes qui font la diversité du cinéma.

Il est apparu légitime à L'ARP de participer à ce processus pour être au cœur d'une politique qui ne doit pas lui échapper. La vidéo à la demande, qui constitue tout à la fois un moyen d'édition et de distribution des œuvres, doit être considérée avec plus d'imagination et moins d'appréhension. L'expérimentation est un outil de réflexion qui doit amener à des prises de position. Et si la salle de cinéma reste et doit rester la destination première des films, les œuvres fragiles, souvent mal financées et qui sortent en petite combinaison, ne sont pas armées pour supporter le couperet que certaines d'entre elles leur font subir chaque semaine.

L'ARP s'interroge donc sur les moyens de permettre à des œuvres qui n'ont pas eu de financement de chaînes, de pouvoir circuler en Europe, et d'optimiser leur accès à un public

qu'elle n'atteignent pas habituellement. Ces expérimentations sont, de plus, nécessaires pour imaginer une chronologie des médias plus pertinente et moderne, qui permette le développement d'une offre légale diverse, une meilleure diffusion des œuvres fragiles, et de manière générale une plus grande exposition du cinéma français et européen.

2. Lutte contre la piraterie :

Tout au long de l'année, L'ARP s'engage en faveur d'un véritable déploiement des offres légales sur Internet, accompagné d'une modernisation de la chronologie des médias afin d'encourager les nouveaux acteurs.

En janvier 2012, L'ARP se félicite de la fermeture de MegaUpload par les autorités américaines, espérant que les partisans d'un Internet entièrement gratuit auront pris conscience que la plateforme, loin de s'inscrire dans une démarche militante sur la liberté des internautes, n'était motivée que par la recherche de profit.

Cette fermeture marque également une avancée supplémentaire dans la lutte contre la piraterie, et L'ARP en appelle aux responsables politiques et aux artistes à ne pas relâcher leurs efforts pour défendre le respect du droit d'auteur et garantir, de façon pérenne, la diversité culturelle.

En mars, dans le cadre de la campagne présidentielle, L'ARP organise, en partenariat avec des représentants du cinéma, du livre, de la musique, de la V&D... une conférence de presse avec pour objectif de définir des propositions communes à l'attention des candidats et pour le développement de l'offre légale.

L'ARP invite par ailleurs les pouvoirs publics et les professionnels à développer une exploitation permanente des œuvres de patrimoine sur les réseaux numériques.

MegaUpload étant fermé par les autorités américaines, L'ARP travaille sur la meilleure position à adopter pour l'ensemble des créateurs, forts mis à mal pendant le débat autour de la loi Création et Internet, convenant qu'il s'agit désormais de sortir du débat sur l'HADOPI et de privilégier le développement de l'offre légale, de promouvoir professionnellement et médiatiquement ce développement et une modernisation de la chronologie des médias. L'ARP intervient ainsi dans la presse et continue de rencontrer les candidats à l'élection présidentielle et leurs équipes.

La mission Lescure « Culture Acte II » une fois installée, L'ARP la contacte afin de lui exposer des propositions pour le numérique qui ne mettent pas en péril les premiers acquis dans la lutte contre la piraterie et défendent un système pertinent de financement dû en l'adaptant à l'ère numérique et en invitant ses acteurs à devenir partenaires du cinéma.

3. Taxe TSTD :

En septembre, alors que se tiennent les premiers arbitrages budgétaires pour la culture, la taxe TSTD (Taxe sur les Distributeurs de Services de Télévision), qui participe grandement au financement du cinéma, est remise en question à Bruxelles sous l'impulsion de la Commissaire européenne en charge de l'agenda numérique Neelie Kroes.

L'ARP est donc mobilisée, aux côtés du Gouvernement, du CNC et des professionnels, pour défendre le principe de cette taxe. A l'initiative de L'ARP, un courrier des cinéastes européens est d'abord adressé à José-Manuel Barroso, Président de la Commission européenne. Puis, dans le cadre des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP lance un manifeste des cinéastes européens (notamment signé par Fernando Trueba, Ken Loach et sa productrice Rebecca O'Brien, Pedro Almodovar, Ettore Scola, Luc et Jean-Pierre Dardenne...) demandant « au gouvernement français l'affirmation d'une politique culturelle claire et forte afin de défendre les principes du système de financement face à la politique libérale prônée par Bruxelles ».

Au terme des Rencontres, L'ARP se réjouit des propos de la Ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, qui a défendu avec conviction la singularité de la place de la culture au cœur des politiques européennes, et s'est prononcée pour défendre le principe de la taxe TSTD. Cette taxe symbolise une nouvelle forme de combat pour l'Exception culturelle au sein de l'Europe. Dans le communiqué final des Rencontres, L'ARP demande que la taxe soit validée au plus tôt.

Fin octobre 2012, à l'issue de la rencontre avec le Président de la République, François Hollande, L'ARP se félicite de sa volonté d'affirmer l'Exception culturelle européenne, et d'imposer au sein des 27 pays de l'Union, une politique culturelle fidèle à l'idée européenne. Le chef de l'Etat souhaite effectivement inscrire systématiquement à l'agenda européen, et dans les grand rendez-vous bilatéraux des Etats, la culture comme dossier prioritaire ; il s'engage aussi à porter lui-même le dossier de la taxe TSTD à son terme, aux côtés de la Ministre de la Culture et de la Communication, avec l'ambition d'imaginer une régulation des acteurs globaux, tels que Google, Apple ou Amazon, au bénéfice du financement de la culture européenne. L'ARP attend donc que des mesures de régulation soient mises en place, afin de poser les jalons vertueux d'une politique culturelle européenne et numérique.

4. Loi Copie Privée :

En octobre 2012, dans son communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP demande que la copie privée reste, à l'ère 2.0, un des fondements de rémunération des auteurs, des producteurs et des artistes.

Fin novembre, L'ARP se mobilise avec d'autres pour défendre l'adoption de la loi Copie Privée, finalement votée par les Parlementaires, rencontrant sénateurs et parlementaires afin de sensibiliser de futurs relais aux enjeux du projet de loi.

Associée à un communiqué adressé sous l'emblème de Copie France avec les organisations membres de l'Association pour la Copie privée, L'ARP regrette la récupération politique à laquelle se livrent l'UFC-Que choisir et les importateurs démissionnaires de la Commission pour copie privée qui n'hésitent pas à extrapoler, par voie de communiqué de presse, les positions diverses émises par les députés présents à cette table-ronde. En particulier, L'ARP déplore que l'UFC-Que Choisir et les importateurs démissionnaires utilisent des informations biaisées, partielles et partiales sur les prix des supports en particulier, oubliant de rappeler la stratégie concertée et planifiée des grands groupes technologiques qui multiplient dans toute l'Europe des contentieux pour obtenir la suppression de la copie privée.

Les échanges sont également appelés à perdurer, de manière constructive, avec l'ensemble des associations légitimes et représentatives de consommateurs et d'industriels présents au

sein de la Commission pour établir, dans le consensus, de nouveaux barèmes dans les conditions fixées par la loi votée l'an dernier à une quasi-unanimité au Parlement.

En décembre, L'ARP et les organisations de défense de la Copie privée se félicitent de l'adoption de nouveaux barèmes par la Commission pour la rémunération pour copie privée, qui fixent les rémunérations qui seront applicables à compter du 1er janvier 2013 au titre de la copie privée. Contrairement à ce qu'annonçaient les importateurs des supports électroniques, les nouveaux barèmes sont loin des augmentations exponentielles pronostiquées. Ils prévoient en effet des tarifs globalement inférieurs à ceux actuellement en vigueur, dont l'application devrait se traduire par une légère diminution des rémunérations perçues au cours de l'année 2013.

Dans l'élaboration de ces barèmes, la Commission pour copie privée a fait preuve d'équilibre et de modération. Chacun y a fait valoir ses arguments et a apporté sa pierre à l'édifice commun. Les créateurs des biens culturels concernés par la copie privée soulignent alors l'esprit de responsabilité manifesté par les organisations de consommateurs et la Fédération Française des Télécommunications, qui ont contribué ainsi à la juste application de la loi.

5. TVA à taux réduit sur les biens culturels :

Ainsi qu'elle l'a démontré dans une tribune dans le JDD (coécrite avec Dailymotion), L'ARP ne cesse de prôner une TVA à taux réduit pour la culture, pour concurrencer les services tels qu'itunes, et dynamiser l'offre légale, comme pour moderniser la chronologie actuelle, qui ne permet pas de voir nombre de films.

Début décembre 2012, en association avec le BLIC, le BLOC, l'UPF et la SACD, L'ARP regrette par voie de communiqué que le Gouvernement propose à la représentation nationale de voter une hausse de 3 points de TVA sur les billets achetés par les spectateurs et sur les droits d'auteur, ce qui reviendrait à quasiment doubler en deux ans la TVA sur le prix payé pour entrer en salles. Le Gouvernement acte ainsi la sortie du cinéma, activité culturelle la plus accessible dans tous les sens du terme, du taux réduit (5%) qui reste pourtant applicable aux autres spectacles : théâtre, ballets, opéra, etc., ainsi qu'au secteur de l'édition littéraire.

L'ARP condamne qu'en excluant le cinéma du champ culturel, le Gouvernement rompe avec la politique qui, à quelques rares exceptions, a prévalu en France depuis près d'un demi-siècle et qui a permis que la culture, sous toutes ses formes, reste à la portée de tous, grâce notamment à une TVA réduite. En surtaxant la création et le billet de cinéma, le Gouvernement lui confisque son statut culturel et ignore son rôle déterminant en matière d'animation et de lien social dans nos territoires. En vidant l'exception culturelle d'une partie de sa substance en France tout en tentant, à raison d'ailleurs, de faire reconnaître cette exception à Bruxelles, les initiatives du Gouvernement ne manqueront pas non plus d'interroger les partenaires européens sur le sens de ces combats. Enfin, cette initiative viendra contredire les promesses claires sur lesquelles François Hollande, alors candidat à l'élection présidentielle, s'était engagé au cours de nombreux débats, interviews et émissions télévisées.

L'ARP et l'ensemble des professionnels, des créateurs et jusqu'aux petites et grandes salles, appellent alors le Gouvernement et la représentation nationale à revenir sur cette décision, à réaffirmer le caractère culturel du cinéma et de la création, à préserver l'exemplarité française en la matière et à reconnaître le rôle social du cinéma en France.

6. TSA en Outre-mer :

En 2012, L'ARP, accompagnée de plusieurs réalisateurs ultramarins, se mobilise pour défendre la TSA dans les départements d'Outre-mer, tentant de mobiliser quelques députés à cette cause. Un amendement a été déposé en ce sens dans le cadre du collectif budgétaire de février 2012, notamment par Victorin Lurel et Christiane Taubira, mais n'a pas été adopté.

Par ailleurs, L'ARP sollicite le Ministère de la Culture et le CNC sur l'application pratique du contrôle des recettes dans les départements d'outre-mer et a demandé l'application, dans les départements d'outre-mer, du principe cardinal du droit d'auteur selon lequel lorsque le public paie un prix pour accéder à une œuvre, la rémunération de l'auteur doit être proportionnelle à ce prix.

7. Transparence des relations entre producteurs et distributeurs :

Dans la continuité des accords Bonnell, L'ARP s'engage dans les négociations visant à redéfinir l'accord entre producteurs et distributeurs, participant aux différentes réunions d'une profession divisée sur le sujet, et explorant des pistes de réforme.

Michel Ferry, membre du Conseil d'Administration, représente L'ARP lors des réunions organisées par le CNC. Malheureusement, devant l'impossibilité d'un dialogue constructif entre producteurs et distributeurs, le CNC a suspendu les discussions à ce jour.

10. Industries techniques :

Témoin de la grave crise des industries techniques, notamment à partir de la fermeture de Quinta Industries et des Laboratoires LTC, L'ARP se mobilise dès les premières réunions organisées dès la fin 2011 sous l'égide du CNC, afin notamment d'organiser l'avenir des stocks détenus par LTC, transférés début 2012 à la société Archives TV.

Par la suite, L'ARP participe activement aux Etats-généraux des industries techniques et de la production, organisés par la FICAM, associant la CST et l'ensemble de la profession.

Enfin, L'ARP appelle ses membres à lui faire part de tout courrier qu'ils recevraient de LTC, afin d'envisager le moment venu une réponse commune.

11. Observatoire de la création

En association avec l'Observatoire de la liberté de création, L'ARP condamne la censure par la RATP de l'affiche de prochaine série d'ARTE *Ainsi soient-ils*, demandant à la Ministre de la Culture et de la Communication de s'engager à protéger efficacement la liberté de création et de diffusion des œuvres.

L'ARP et les organisations signataires y condamnent la RATP, qui censure désormais au nom de la religion et des bonnes mœurs par le truchement de sa régie Métrobus, dans la continuité de précédentes affaires (affiches avec Serge Gainsbourg et Jacques Tati).

12. Films du milieu

L'ARP mène une réflexion avec les interlocuteurs concernés (DIRE, etc.) pour **tenter de bonifier la situation des films du milieu** (logiques de distribution, diffusion en salles, mandats, visibilité des films européens).

C. EXPLOITATION

1. Ecrans métallisés :

L'ARP, aux côtés de l'ACID, l'AFC, la CST, la FICAM, la SACD et la SRF, se félicite de l'arbitrage rendu par le Président du CNC sur la problématique des écrans métallisés lors du colloque de la CST du 7 mars 2012, les salles de cinéma devant d'ici cinq ans redonner aux œuvres les meilleures conditions d'exposition, dans le respect de leur intégrité et du travail fait par le metteur en scène et ses complices techniques, au-delà d'une simple rentabilité économique.

2. Engagements de programmation :

L'ARP souhaite, avec le BLOC, défendre un développement des outils permettant de mieux appréhender le respect des engagements de programmation souscrits par les différents opérateurs d'exploitation cinématographique, et de mettre en place aussi un suivi précis des influences sur la programmation de la mutation numérique.

L'ARP soutient également l'idée des jours interdits de déprogrammation au cinéma et se montre, en conséquence, favorable aux engagements de programmation, non plus à la semaine, mais à la journée, et portant principalement sur les jours porteurs (mercredi, vendredi, samedi, dimanche).

3. Accessibilité des films :

Dans la continuité de son travail de sensibilisation à l'accessibilité des films et des salles aux publics aveugles et déficients visuels, ou sourds et malentendants, L'ARP organise avec Titra Films, Dorémi Technologies et la CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes), l'avant-première avec audiodescription de **Zarafa**, de **Rémi Bezançon** et **Jean-Christophe Lie**, mardi 3 janvier 2012 à 20h au Cinéma des Cinéastes.

Les réactions très positives suscitées, chez les personnes aveugles et déficientes visuelles, par cette projection et par la qualité du travail d'audiodescription, visent à encourager les réalisateurs, producteurs, distributeurs et exploitants à engager un véritable effort en faveur de l'accessibilité des films à tous les publics.

L'ARP demande par voie de communiqué que la profession prenne la mesure de l'attente des personnes aveugles et déficientes visuelles, comme des sourds et malentendants, afin d'encadrer financièrement et techniquement l'audiodescription et le sous-titrage pour les sourds et malentendants.

D. EUROPE ET INTERNATIONAL

1. Solidarité européenne :

En janvier 2012, les cinéastes de L'ARP s'inquiètent publiquement des attaques subies par les politiques culturelles de certains pays européens, et notamment celles en faveur du cinéma.

Au Portugal, le Ministère de la Culture est réduit au rang de Secrétariat d'Etat, et le Parlement rejette le projet de loi sur le cinéma qui envisageait une expansion du système de financement. En Angleterre, malgré certaines mesures vis-à-vis des films indépendants, le gouvernement de David Cameron promeut une politique visant à favoriser l'octroi des aides publiques aux films commerciaux, au détriment de la diversité cinématographique.

En Espagne, pays qui a également supprimé le Ministère de la Culture, se dessine le remplacement progressif des aides publiques par les investissements privés, démantelant le système existant.

L'ARP rappelle que la culture ne saurait être sacrifiée en contrepartie d'exigences économiques de la zone euro. Solidaires des cinéastes européens, elle en appelle aux responsables politiques des Etats Membres et des instances européennes, afin que soit partout menée une politique responsable en faveur de tous les cinémas européens.

Fin décembre 2012, L'ARP se réjouit que le Parlement de République Tchèque ait approuvé une loi engageant désormais les télévisions privées à participer au Fonds national pour le financement du cinéma, à travers un pourcentage sur leurs recettes publicitaires, ce Fonds étant également approvisionné grâce à une participation retenue sur le prix des tickets de cinéma.

Cette nouvelle contribution des chaînes privées encouragera la vitalité, la diversité et la compétitivité du cinéma tchèque, dans la continuité de la Nouvelle Vague incarnée, par le passé, par Milos Forman, Věra Chytilová, Ivan Passer ou Jiri Menzel, et des cinéastes qui les ont suivis. Au-delà, c'est aussi le cinéma européen tout entier qui bénéficiera de cette évolution. Cette décision affirme le principe selon lequel chaque diffuseur d'une œuvre doit aussi contribuer à son financement.

2. Rencontres avec les professionnels européens :

L'année 2011 avait été marquée par la forte mobilisation de L'ARP pour la défense du programme MEDIA, qui avait permis à L'ARP d'être identifiée au plan européen, grâce à la mobilisation de plus de 2000 professionnels de tous les pays, et en gagnant la confiance de grands noms du cinéma européen devenus plus proches de l'organisation et de ses combats, désormais plus réactifs à ses demandes de soutien: Luc et Jean-Pierre Dardenne, Ettore Scola, Marco Bellocchio, Ken Loach, Mike Leigh, Joachim Trier, Emanuele Crialese, Thomas Vinterberg...

La prise de conscience de L'ARP quant à la nécessité de mener un travail collectif au niveau européen, s'est ainsi concrétisée progressivement et L'ARP a tissé des liens plus étroits avec nombre de cinéastes de renom, représentatifs de la diversité cinématographique européenne.

Ainsi, en Mai pendant le Festival de Cannes, L'ARP rencontre par exemple Rebecca O'Brien, productrice de Ken Loach (Sixteen Films), Marion Hänsel (UPFF), Enrique Urbizu (Espagne), ses interlocuteurs du MEDIA Desk et du TIDE (consortium de vendeurs, agrégateurs, distributeurs), afin d'évoquer le financement, la circulation du cinéma européen et les sujets du moment.

Le 9 octobre 2012 à Cannes, Jean-Paul Salomé et Radu Mihaileanu interviennent au MIPCOM lors du débat *Financement et distribution des films européens sur le marché numérique européen*, et défendent la position des réalisateurs européens, face notamment à Neelie Kroes, Vice-Président de la Commissaire européenne et Philippe Brunet, Chef de Cabinet de la Commissaire à la Culture Androulla Vassiliou.

Aux Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP accueille le cinéaste espagnol Fernando Trueba (qui relaiera par la suite dans son pays, le Manifeste de cinéastes européens lancé pendant l'événement), Rebecca O'Brien, productrice britannique de Ken Loach, Andrew Chowns, Délégué Général de la Directors UK, Henrik Bo Nielsen, Directeur Général du Danish Film Institute, José Antonio de Luna, Co-fondateur de la plateforme espagnole Filmin, Petr Vaclav, réalisateur tchèque, Luc Jabon, Président de la SACD Belgique, Patrick Quinet, auteur réalisateur producteur belge et Président de l'UPFF, mais aussi Aviva Silver, Chef d'unité du programme MEDIA et de l'éducation aux médias à la Commission européenne, Jean-Marie Cavada, Député européen.

3. Rencontre avec Neelie roes :

En décembre 2012, L'ARP, représentée par Michel Hazanavicius, Eric Tolédano et Florence Gastaud, rencontre à Bruxelles Neelie Kroes, Vice-Présidente de la Commission européenne, et se félicite que cette rencontre ait permis de renouer un dialogue constructif entre la Commissaire en charge des questions numériques et le monde de la culture, dessinant entre eux des objectifs communs.

L'ARP appelle à ne plus opposer numérique et culture, devenus interdépendants. La Commissaire européenne doit être la garante de cette relation durable. L'ARP espère donc que cet échange posera les jalons d'une politique européenne numérique et culturelle, et que la Commissaire saura prendre en compte ces positions dans les négociations en cours et à venir, notamment sur le sujet de la taxe TSTD.

4. Les Cinéastes invitent... l'Ami européen :

Comme énoncé précédemment, L'ARP, en association avec la SAA et la SACD accueille ponctuellement, au Cinéma des Cinéastes, des cinéastes européens dans le cadre d'avant-premières.

Ces soirées permettent d'aborder les spécificités des différents cinémas européens, du financement des œuvres à leur circulation, et de mieux comprendre les différentes politiques cinématographiques des états membres invités.

5. Réponse à la Communication de la Commission européenne sur les aides publiques au cinéma :

La Commission européenne ayant rendu une Communication cinéma périlleuse pour la localisation des aides, L'ARP diffuse une réaction pendant le Festival de Cannes 2012, en concertation avec le CNC. Le CNC voulant une profession unie sur le sujet, une initiative est donc née de L'ARP, en association avec le Club des Producteurs Européens, appelée à être signée par de grands noms européens, et a prolongé son action auprès des députés européens.

Dans ce communiqué, les signataires (ARP, Club des Producteurs, rejoints par de nombreux cinéastes et organisations européennes) s'alarment du premier projet de la Commission européenne relatif à la nouvelle Communication Cinéma, absolument dramatique pour le secteur. En effet, à l'heure où tous les pays limitent les budgets publics consacrés aux aides au cinéma (Espagne, Royaume-Uni, Italie et même la France), la Commission européenne propose, sans étude significative ni mesure des risques réels, des changements visant à inciter les Etats membres à ne plus consacrer un certain volume de dépenses sur leur territoire. Ce projet méconnaît les impacts économiques, sociaux et culturels du secteur cinématographique pour le territoire européen.

De plus, la nouvelle Communication prévoit plusieurs mesures qui fragilisent les systèmes d'incitations fiscales et les aides automatiques destinées à la production, qui ont pourtant permis de développer économiquement des ressources périphériques à la seule production cinématographique, ainsi que le signalent les études faites au niveau national, comme par exemple en France, au Royaume-Uni et en Irlande. Ces systèmes ne constituent pas de la dépense publique réelle pour les Etats, au regard des effets induits par ces mécanismes sur le reste de l'économie. Au contraire, il est attesté que ces aides des Etats membres permettent un grand développement du tissu industriel attaché à la production de ces œuvres culturelles, mais soutiennent également des emplois. Ces deux piliers essentiels de l'économie du secteur seraient dès lors dans un grand danger.

Pour L'ARP, c'est le fondement des aides d'Etat que d'imposer des dépenses locales qui permettent de récupérer l'investissement fait au niveau de l'Etat grâce à la création d'emplois. Parce que cette formule a été un immense succès pour les Etats, elle ne doit pas être remise en cause. Ces systèmes constituent, pour de nombreux petits pays de l'Union Européenne, la seule source de financement pour les productions nationales. Changer la réglementation reviendra à les supprimer, et à faire disparaître certains cinémas nationaux.

Enfin, les précédentes études réalisées sur la territorialisation des dépenses, à la demande de la Commission, ont toutes abouti à la même conclusion : supprimer la territorialisation des dépenses reviendra à supprimer les aides automatiques pour ne laisser exister qu'un système purement sélectif, moins efficace pour la structuration d'une industrie cinématographie et audiovisuelle européenne forte.

L'ARP et ses cosignataires appellent donc la Commission Européenne à revoir profondément le projet de Communication cinéma en prenant la réalité économique d'un secteur qui se doit de rester à la fois une économie dynamique et un pilier de la culture européenne.

Dans son communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP demande aussi que les aides au secteur culturel soient exemptées de notification à Bruxelles, à l'instar de la recherche et du développement.

6. Participation de L'ARP à un groupe d'experts sur la circulation du cinéma européen :

L'ARP avait été sollicitée en 2011 par la Commission européenne pour participer à des réunions d'experts sur les opportunités et les nouveaux défis de l'industrie cinématographique européenne à l'ère du numérique. **Elle continue en 2012 à s'engager dans ces discussions et travaux, dans la perspective d'une meilleure circulation des œuvres audiovisuelles européennes** dans l'environnement numérique.

Ainsi, L'ARP salue le projet d'action préparatoire de la Commission européenne, visant à expérimenter des stratégies innovantes en matière de diffusion des films européens (salles de cinéma, DVD, vidéo à la demande, festivals, chaînes de télévision, etc.). L'action préparatoire soutiendra des projets proposant d'expérimenter des sorties simultanées ou quasi simultanées sur l'ensemble des supports de diffusion et sur plusieurs territoires européens.

L'ARP est candidate, voyant là une occasion d'établir et de prouver que l'on peut accroître la complémentarité sur la diffusion du film, au sein de l'Union européenne, et améliorer la circulation et l'audience globale de certains films fragiles et leurs retombées économiques, le tout sans pour autant porter atteinte aux règles de financement ou de préfinancement du cinéma, établies de longue date par les Etats membres ayant développé une véritable politique cinématographique.

L'ARP attend que cette action préparatoire puisse s'exercer sur le territoire de pays porteurs et que les règles de la chronologie des médias puissent s'ouvrir, au moins temporairement, à cette expérimentation sur les films non préfinancés et sortis sur une faible combinaison de copies.

7. Projet TIDE :

Fin octobre 2012, L'ARP, qui porte l'une des expérimentations sélectionnées dans le cadre de l'appel à projet de la Commission européenne, annonce la création du groupement TIDE. Son principal objectif est de sortir en 2013 quatre films dans cinq territoires européens, en utilisant des modèles de distribution « Day-and-date » (sorties simultanées ou quasi-simultanée en salle et en VoD), tout en utilisant des outils intégrés de marketing transversaux.

L'expérience TIDE est l'un des trois projets sélectionnés suite à l'appel à propositions de la Commission européenne : *Action préparatoire «Circulation des films européens à l'ère numérique »*.

Tout en respectant les licences territoriales et les acteurs de la chaîne de distribution, le projet a pour but de tester et expérimenter des stratégies innovantes de sorties de films en Europe. En effet, l'expérience TIDE est fondée sur la collaboration de professionnels de l'industrie cinématographique fournissant un cadre opérationnel solide, véritable « think tank » européen, et un échantillon vraiment représentatif de l'industrie cinématographique européenne.

L'ARP coordonne l'expérience TIDE. Under The Milky Way, agrégateur international de vidéo à la demande, garantira la distribution numérique mondiale sur des plateformes telles que iTunes et Sony. Les autres partenaires sont The Film Agency, qui se chargera des stratégies de marketing et de services, et l'Independent Pan-European Digital Association (IPEDA), en charge de l'analyse et du rapport d'activité.

Un rôle fondamental et déterminant sera joué par quatre agents de vente internationaux, qui fourniront les films et leur expérience internationale: Fandango Portobello (Italie/Royaume-Uni), Goldcrest Films International (Royaume-Uni), Urban Distribution International (France), et Wide (France). Enfin, Europa Distribution mobilisera activement plus de trente de ses membres pour la distribution des films en salles.

Le lancement a lieu en décembre. Chaque film aura sa propre «équipe de sortie », composée de l'agent de vente, des distributeurs concernés, et de l'équipe permanente TIDE. Les résultats de l'expérience seront rendus publics début 2014.

Parallèlement, dans son communiqué final des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP demande que la directive sur les Services de Médias Audiovisuels soit révisée pour prendre en compte tous les acteurs non régulés qui diffusent ou permettent la diffusion des films.

8. Pétition pour sauver Cinecitta :

Alertés par leur confrère Ettore Scola, les cinéastes de L'ARP sont scandalisés de constater que les Studios Cinecitta, haut-lieu du patrimoine cinématographique mondial, soient mis en péril pour des motifs spéculatifs.

L'ARP lance donc une pétition de cinéastes européens, autour de la défense des studios. Les cinéastes et professionnels européens y appellent chacun à la mobilisation pour sauver les studios, et demandent aux autorités européennes d'agir rapidement et avec responsabilité, pour protéger et classer ce monument historique de la culture.

La pétition réunira plus de 3000 signataires.

9. Etats-Unis :

Depuis le début de l'année 2012, sur le plan international, L'ARP s'est aussi attachée à poursuivre ses relations privilégiées avec les organisations professionnelles internationales (Directors Guild of America - DGA, Writers Guild of America - WGA, Motion Picture Association of America - MPAA, Directors UK).

En avril à Los Angeles au festival COLCOA, L'ARP, en partenariat avec le Consulat de France à Los Angeles, et le CNC, organise à la DGA un colloque intitulé *Les enjeux de la télévision connectée* :

L'émergence de la télévision connectée incite fortement à s'interroger sur la meilleure articulation de la réglementation nationale avec les instruments de régulation existant au niveau international.

Quel encadrement prévu aux USA pour l'essor de la télévision connectée ?

Comment les studios voient-ils l'arrivée d'acteurs nouveaux où les films et séries pourraient être disponibles de manière transfrontière ?

Comment appliquer un certain nombre de régulations indispensables (protection des mineurs, respect de la chronologie des médias, accès aux sites légaux sur les terminaux connectés) ?

Comment les constructeurs de matériels peuvent-ils contribuer à la création et au financement du cinéma ?

Après la fermeture de MegaUpload, quelles sont les chances du développement de SVOD légale ? Quelle orientation des chaînes payantes aux USA quant à l'accès des œuvres en catch up ?

La SVOD légale est-elle une nouvelle opportunité pour le cinéma ? Avec quels risques ?

La chronologie des médias ne constitue-t-elle pas un frein au développement de l'offre légale ? Comment l'adapter aux demandes de rapidité d'accès aux contenus par les consommateurs ?

Ce débat, animé par **Andrew Wallenstein**, Journaliste de *Variety*, se tient en présence de :

- **David Martinon**, Consul Général de France à Los Angeles
- **Kathy Garmezy**, Directrice des Affaires internationales de la DGA
- **David Korduner**, Directeur Général Adjoint de la DGA
- **Tony Miranz**, Fondateur de la plateforme Vudu
- **Alexis de Rendinger**, Co-fondateur de Under The Milky Way
- **Mitch Singer**, Responsable de la stratégie numérique et Vice-président exécutif pour les nouveaux médias et technologies de SONY
- **Ellen Stutzman**, Directrice de la recherche et des affaires publiques de la WGA
- **Eric Garandeau**, Président du CNC
- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP
- **Jean-Paul Salomé**, Président de L'ARP
- **Bernard Miyet**, Président de la SACEM
- **Jean-Noël Tronc**, Directeur Général de la SACEM
- **Jérôme Deschêne**, Directeur de l'Audiovisuel de la SACD
- **Claude Gaillard**, Directeur adjoint de la SACEM

A Los Angeles, **Jean-Paul Salomé** (alors Président de L'ARP) et **Florence Gastaud** rencontrent également **Taylor Hackford**, Président de la DGA, **Jay Roth**, Directeur Général de la DGA, et **Kathy Garmezy**, en charge des Affaires internationales, afin de faire un point sur l'évolution de la VoD dans les deux pays et sur le rapport avec les acteurs puissants tels que Netflix, Google, et pour évoquer un premier bilan de la mise en œuvre de l'Hadopi.

Fin octobre, une délégation de L'ARP, composée de **Olivier Nakache** et **Eric Tolédano**, Vice-Présidents de L'ARP, **Michel Ferry**, Membre du Bureau, et **Florence Gastaud**, rencontre également **Michael Mann**, Membre de la DGA, **Paris Barclay**, Vice-Président, et **Jay Roth**, afin d'évoquer ces mêmes sujets, comme l'avenir de la taxe TSTD alors débattue à Bruxelles.

10. Iran :

En janvier par voie de communiqué, **les cinéastes de L'ARP condamnent la décision du Ministre iranien de la culture, Mohammad Hosseini, et des autorités iraniennes de dissoudre la Maison du cinéma**, qui depuis 18 ans accueillait, conseillait et soutenait les cinéastes iraniens.

11. Syrie :

En août 2012, en association avec la Cinémathèque française, le Festival de Cannes, la SACD et la SCAM, L'ARP exprime son soutien au cinéaste syrien **Orwa Nyrabia**, arrêté par le régime de Damas. Internationalement reconnu comme un festival de référence, membre du jury des festivals d'Amsterdam, de Téhéran, de Leipzig et de Copenhague, Orwa Nyrabia est un cinéaste syrien indépendant, producteur de films documentaires, notamment avec Arte.

Mais en septembre 2012, L'ARP rend aussi hommage au courage citoyen de Tamer al-Awam, réalisateur et journaliste syrien mort à 34 ans sous les balles. Avec le CNC, la Cinémathèque française, le Festival de Cannes, la SACD, la SCAM et la SRF, elle rend hommage au courage citoyen de Tamer al-Awam et de tous ceux qui, comme lui, ont choisi de redresser la tête au péril de leur vie.

E. SOCIETE

Au cours des mois précédents les élections présidentielles, L'ARP noue des contacts auprès des deux principaux camps, rencontrant notamment plusieurs fois Aurélie Filippetti, alors députée en charge des questions culturelles au sein de l'équipe de campagne de François Hollande. Cela afin de sensibiliser les responsables politiques aux problématiques du numérique et à son impact sur tout le secteur audiovisuel, comme pour évoquer le cinéma européen, de la V&D à l'exploitation...

Le 14 janvier 2012, L'ARP adresse une Lettre ouverte à François Hollande, alors candidat à la Présidence de la République, suite à la publication du projet de société de ce dernier dans le *Libération* du 3 janvier dernier, afin d'y regretter la quasi absence de la culture.

Le vaste mouvement numérique étant à la culture ce que la mondialisation est à l'industrie, ils y dénoncent l'éventualité annoncée d'une abrogation de la loi Hadopi et appellent à une réflexion globale. Comment réinventer la démocratisation de la culture ? Comment moderniser le financement de la création à l'heure d'Internet ? Comment assurer une juste rémunération des créateurs ? Comment faciliter la diffusion et l'exportation des œuvres européennes ? Comment mieux soutenir la création contemporaine francophone ? Comment protéger, à l'heure des terminaux connectés sur des contenus mondiaux, le système des exclusivités permettant le financement des œuvres européennes ? Comment faire évoluer les règles protégeant la culture du « matériel » dans l'univers de la culture de « l'immatériel » ?

Le 19 janvier suivant, les cinéastes de L'ARP se disent satisfaits de la teneur du discours de Nantes prononcé par François Hollande, replaçant la culture dans une conception universaliste et proposant une vision de la culture et de la société moins morcelée et individualiste, et plus structurante.

François Hollande y reconnaît la nécessité d'une rémunération assurée pour les créateurs, comme celle de développer une offre numérique culturelle importante, annonçant aussi une lutte contre les profiteurs de la contrefaçon, notamment ceux faisant commerce, dans l'univers numérique et de quelque manière que ce soit, des œuvres pour lesquelles ils n'ont acquitté aucun droit.

En mars, L'ARP prend acte des engagements du candidat socialiste à l'élection présidentielle, dans la tribune *La loi Hadopi doit être repensée. Protéger les auteurs et les internautes*, parue dans *Le Monde*. Elle invite politiques et professionnels à imaginer un modèle économique pérenne et adapté aux nouveaux modes d'exploitation des films, respectueux des créateurs et des internautes.

Le 23 mars 2012 au Cinéma des Cinéastes, les auteurs, les producteurs et les acteurs du numérique se réunissent afin de formuler des propositions pour que le grand public ait accès à une offre légale en ligne de films, de musique et de livres mieux accessible, plus riche et attractive.

L'enjeu de cette rencontre organisée par L'ARP avec la SACD, la SCAM, la Société des Gens de Lettres, Libsum, le Syndicat National de l'Édition, Cap Digital, Dailymotion, Filmo TV, le Syndicat National de l'Édition Phonographique et l'Union des Producteurs Phonographiques Français Indépendants, est à la fois culturel - faciliter l'accès légal aux œuvres dans toute leur diversité - et industriel - encourager le développement des plateformes françaises et européennes de diffusion numérique capables de concurrencer les géants américains de l'Internet. Ce qui implique que ces offres puissent se développer hors de la présence et de la concurrence massive des offres de téléchargement et de streaming illégales.

Cet événement est l'occasion pour L'ARP et ses partenaires, de formuler six propositions :

- **Adapter la fiscalité culturelle à l'ère numérique**, notamment à travers une TVA réduite sur les biens culturels, sur le plan national et européen ;
- **Intégrer la dimension numérique dans les politiques culturelles**, en soutenant davantage les œuvres les plus adaptées aux modes d'exploitation en ligne, en confortant les nouveaux supports, en apportant un appui aux plateformes établies sur le territoire français et en contribuant à la numérisation du patrimoine culturel ;
- **Promouvoir une régulation équitable** pour favoriser une concurrence loyale entre les plateformes de distribution numérique ;
- **Consolider les aides incitatives à la création** autour de contributions justement partagées avec les fournisseurs d'accès à Internet et les services situés à l'étranger.
- **Soutenir la diffusion et l'exposition des œuvres**, notamment d'expression originale française ;
- **Assurer la rémunération de la création** grâce à un encadrement législatif et un soutien public des secteurs de la culture adaptés.

François Hollande une fois élu Président de la République, Aurélie Filippetti est nommée au Ministère de la Culture et de la Communication. L'ARP salue par voie de presse, le premier discours de la Ministre, lors du Festival de Cannes 2012. En replaçant la volonté politique au cœur de la culture et en insistant également sur la nécessité de penser l'action politique en y intégrant la dimension culturelle, Aurélie Filippetti semble répondre aux attentes du monde de la création.

La Ministre s'engage en effet à aller au-devant de certaines volontés de dérégulation de la Commission européenne, et la concertation sur les grands chantiers du quinquennat comme la défense du droit d'auteur, la régulation de l'offre audiovisuelle dans un monde connecté et numérisé, ainsi que les aménagements de la chronologie des médias, sont perçus comme des signes encourageants.

Satisfaite que la Ministre insiste sur la nécessité de préserver la diversité culturelle cinématographique, en dynamisant les financements sur les films de budgets intermédiaires, **L'ARP reste toutefois attentive à ce que les dossiers les plus inquiétants et les plus urgents (réforme de la loi Hadopi et loi sur l'exception culturelle, maintien du cadre des règles sur les aides publiques au secteur audiovisuel, accord de libre-échange Union européenne-Etats Unis) soient l'objet d'une véritable ambition politique.**

F - LES PERSPECTIVES DE L'ARP POUR L'ANNEE 2013

Toujours soucieuse de se renouveler et afin de représenter « tous les cinémas », L'ARP a, comme chaque année, accueilli de nouveaux membres en 2012 : Philippe Lefebvre, Lorraine

Lévy, Newton I Aduaka, François Luciani, Xiaoling Zhu, Marie Perennou, Claude Nuridsany et Fatma Zohra Mamoum.

En 2013, L'ARP prévoit de développer plusieurs projets au plan régional, national, européen et international.

FRANCE

- ***Poursuivre et développer ses actions culturelles au niveau national et régional*** : à travers le programme *Le cinéma au cœur de la cité* des prochaines Rencontres Cinématographiques de L'ARP à Dijon (dont la 23^{ème} édition se déroulera du 24 au 26 octobre 2013) ; avec l'ancrage pérenne des projections de films pour le jeune public dans les hôpitaux pour enfants et instituts médicalisés, une carte blanche donnée à une association locale, une carte blanche donnée au président des Rencontres, la programmation d'avant-premières ;
- ***Poursuivre l'évolution des Rencontres Cinématographiques de Dijon*** en imaginant de nouvelles formules, notamment autour des débats dans des formats plus courts, ou à travers le renouvellement d'un débat *Point de vue de cinéastes*, réunissant des réalisateurs d'univers très différents, pour discussion interactive avec professionnels et grand public ;
- ***Maintenir et renforcer les opérations d'éducation à l'image*** menées en Région Bourgogne avec les scolaires et les enseignants, comme détaillé ci-dessus ;
- ***Expérimentation au niveau français et européen autour de la chronologie des médias***, et renégociation de la chronologie des médias et des obligations des éditeurs de services de télévision ;
- ***Renégocier les accords avec les chaînes de télévision***, quant à leur participation au financement du cinéma français et européen ;
- ***Accompagner l'adaptation du régime de la copie privée*** aux nouveaux modes de diffusion ;
- ***Accompagner les négociations entre producteurs et distributeurs*** sur l'amélioration de la transparence de leurs relations commerciales ;
- ***Accompagner les réflexions et conclusions de la Mission Lescure – Culture Acte II*** ;
- ***Renouveler le séminaire des membres de L'ARP*** qui s'est déroulé en mars 2012 ;
- ***Renouveler l'organisation de Masterclass et la présence de membres de L'ARP au sein de festivals, colloques*** ;
- ***A l'instar du débat Point de vue de cinéastes organisé aux Rencontres Cinématographiques de Dijon 2012*** avec Michel Hazanavicius, Jan Kounen, Claude Lelouch et Robert Guédiguian, L'ARP souhaite organiser quatre rencontres similaires au Cinéma des Cinéastes tout au long de l'année, en y accueillant des cinéastes chaque fois différents.

EUROPE

- **Projet TIDE** : Ayant remporté l'appel à projet lancé par le Programme MEDIA, tout au long de l'année, L'ARP va coordonner le projet TIDE, groupement composé de différents acteurs de la chaîne de distribution des films, dont le principal objectif est de sortir en 2013 quatre films dans cinq territoires européens, en utilisant des modèles de distribution « Day-and-date » (sorties simultanées ou quasi-simultanée en salle et en VoD), et tout en utilisant des outils intégrés de marketing transversaux ;
- **Prise de contacts avec de nouveaux partenaires européens** : en 2013 L'ARP entretiendra les liens créés avec les organisations et institutions européennes, avec les cinéastes étrangers eux-mêmes, afin d'en mieux suivre les problématiques et pour maintenir le lien de confiance nouvellement créé ;
- **Volet européen des Rencontres Cinématographiques de Dijon** : L'ARP dote progressivement les Rencontres Cinématographiques de Dijon d'une véritable dimension européenne, en y développant la présence d'interlocuteurs européens majeurs, en fidélisant ses contacts avec certains organes de presse européenne, en ouvrant, dès que cela s'y prête, les thématiques de ses débats à une dimension européenne ;
- **Participation de L'ARP aux grands colloques européens** : pour faire entendre sa voix et celle de ses partenaires, L'ARP envisage de participer en 2013 à quelques grandes manifestations rythmant la vie du cinéma européen et international : Conférence d'Europa Cinémas, débats européens,...
- **Accueil de cinéastes européens au Cinéma des Cinéastes** : comme elle l'a fait en 2012, L'ARP continuera d'encourager, en s'appuyant notamment sur le cadre offert par le Cinéma des Cinéastes, les échanges culturels entre la France et l'étranger, en organisant notamment de manière régulière des rencontres de professionnels français et européens (opération *Les Cinéastes invitent...*). Des échanges qui trouveront aussi un écho avec l'invitation de ces cinéastes européens aux Rencontres Cinématographiques de Dijon, comme à travers l'effort de créer avec eux un lien tout au long de l'année, à travers par exemple leur mobilisation sur des sujets forts (lettre ouverte de cinéastes, pétition, etc.) ;
- **Accentuer l'information des membres du Conseil d'Administration de L'ARP aux enjeux européens**, en conviant à une réunion par trimestre Cécile Despringre, Déléguée Générale de la SAA basée à Bruxelles, afin qu'elle puisse participer à l'exposition des sujets européens d'actualité et relayer les combats de son organisation.

INTERNATIONAL

- Poursuivre ses **actions culturelles à l'international** avec le Fonds Culturel Franco-Américain et ses interlocuteurs américains.

FONCTIONNEMENT

- Développer la **communication interne** de L'ARP, via un site intranet de L'ARP, afin de proposer aux membres qui le souhaiteront services et conseils juridiques, accompagnement dans leur travail d'auteur réalisateur producteur, information et alerte sur l'actualité du paysage cinématographique et audiovisuel, information sur les mobilisations de L'ARP et sur les actualités du Cinéma des Cinéastes ;
- Continuer de développer la **communication externe** de L'ARP, via le site internet, les réseaux et la newsletter, afin de diffuser efficacement et largement ses positions aux professionnels du secteur, développer les partenariats, continuer de resserrer les relations de l'organisation avec les médias, assurer une plus grande visibilité des événements de L'ARP, communiquer auprès du grand public.